

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

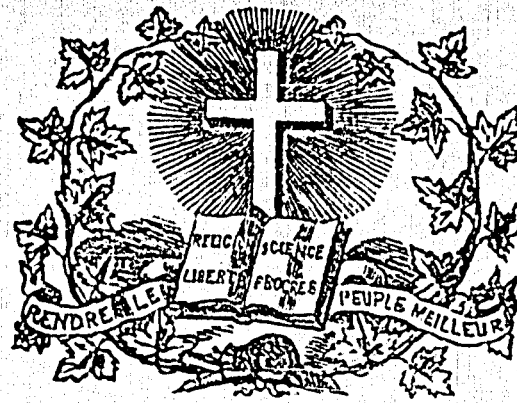
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XII.

Québec (Province de Québec), Mars 1868.

Nos. 3.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE.—Poésie : Dernier Appel, Turqueti.—ÉDUCATION : L'Instruction Primaire en Angleterre.—PÉDAGOGIE : Grammaire Organique, (à continuer).—Arith. métrique : Règle d'Intérêt.—Des récompenses et des punitions en général.—Biographie : Bernard Orerberg, (à continuer).—AVIS OFFICIELS : Ministère de l'Instruction Publique.—Nominations : Inspecteurs d'Écoles.—Examineurs.—Commissaires d'Écoles.—Syndics d'Écoles.—Erreur à corriger dans le rapport du Surintendant.—Annexions et Érection de Municipalités Scolaires.—PARTIE ÉDITORIALE : Lois sur l'Instruction Publique.—Obituaire.—Trente-troisième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier.—Trente-troisième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Laval.—Société Historique de Montréal.—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes : France.—Petite Revue Mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS.—ANNEXES : Demande de situation.

Comme alors vous riez de ses larmes brûlantes,
Et vos festins honteux, vos tables insolentes,
Vous les installez sur son corps !

Oh ! si vous l'accablez, si vous frappez sa tête,
S'il rampe, ce n'est point la terreur qui l'arrête,
Ni les pièges nombreux que vous avez semés,
Ni ce chaos de lois, chancelante barrière...
— Oh ! rendez plutôt grâce au Dieu de la prière,
À ce Christ que vous blasphémez !

TURQUETI.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

DERNIER APPEL. (1)

Et je disais : " Le vent se lève, voilà l'heure.
" Où le vent d'hiver fait bondir chaque demeure :
" C'est un flot rugissant qui n'a point de reflux.
" Le vent grande, il secoue, il abat d'une haleine
" Et les feuilles de l'arbre et les fleurs de la plaine,
" Hélas ! et le pauvre encore plus.

" O vous que rien n'alarme, ô vous que rien ne blesse,
" Vous dont l'hiver est chargé de mollesse,
" Sibarites du monde, éveillez-vous enfin :
" Écoutez, écoutez, car au milieu de l'ombre
" J'entends la sourde voix d'un accusateur sombre,
" Le cri, l'effrayant cri de la faim ! "

Et mon doigt leur montrait la vieillesse abattue,
L'orpheline en haillons que la saim prostitué :
Et le peuple, le peuple errant de tous côtés,
Moins heureux que la brute au fond de sa tanière,
Le peuple à qui tout manque et qui gratte la pierre
Aux carrefours de nos cités.

Mais ils n'écoutaient pas.—O puissants de ce monde,
Vous n'êtes point sortis de votre paix profonde,
Et le peuple à genoux se débat comme alors.

(1) Nous annonçons dans notre dernier numéro la mort de Turqueti ; nous avons déjà reproduit dans ce journal plusieurs morceaux de ce grand poète, mais nous regrettons beaucoup que le manque d'espace ne nous permette pas de donner celles où son âme noble et élevée se développe davantage.

ÉDUCATION.

L'Instruction Primaire en Angleterre.

On écrit de Liverpool au *Moniteur*, en date du 24 décembre :

" Bien que le régime de l'éducation publique en Angleterre ait été successivement perfectionné, ce régime, dans ces derniers temps est devenu l'objet des critiques les plus sévères et des attaques les plus vives. L'état n'intervient en réalité dans l'éducation que pour accorder des subsides aux écoles qui pratiquent les différents cultes reconnus par lui. Mais en même temps, il s'est réservé un droit de contrôle sur tous les lieux d'enseignement. Il propage, autant qu'il dépend de lui, la création d'écoles normales, et il exerce une surveillance active sur tous les établissements qu'il subventionne. Malgré cela, l'éducation en Angleterre, ne paraît pas être arrivée au niveau de la puissance commerciale et industrielle de ce pays, et les esprits les plus éclairés demandent des réformes. C'est surtout vers l'éducation populaire et l'instruction élémentaire que se tournent aujourd'hui l'attention des hommes prévoyants qui s'intéressent aux améliorations sociales. Le gouvernement semble disposé à céder au courant de l'opinion, car à l'ouverture du parlement la reine annonçait aux Chambres qu'elle leur soumettrait des mesures relatives à l'éducation ; et, dès le début de la courte session du mois d'octobre, lord John Russell saisissait la Chambre des lords d'une proposition qui était une refonte de tout le système de l'enseignement. Lord John Russell demandait que l'éducation des classes ouvrières fût étendue et améliorée, que la Chambre déclarât que tout enfant a droit au bienfait de l'éducation, et qu'il est du devoir de l'État de garder et de maintenir

ce droit, que les différences de religion ne sauraient être un obstacle à la propagation des connaissances intellectuelles, et que l'emploi des enfants dans les manufactures ne doit pas avoir pour résultat de les priver du bénéfice de l'éducation; lord Russell réclamait en outre l'assistance du gouvernement appliquée à l'éducation des classes moyennes, par une administration des dotations charitables, la réforme des universités d'Oxford et de Cambridge avec une distribution mieux répartie de leurs revenus, et en dernier lieu la création d'un ministère de l'instruction publique.

« Ce n'est pas seulement dans le parlement que l'on s'occupe de la question de l'éducation. Des hommes appartenant soit au clergé, soit à l'état laïque, ont reconnu l'intérêt vital qu'avait la société à développer les intelligences, à prévenir, au moyen de l'éducation, les progrès de la misère et du crime, et il ont cherché à éclairer l'opinion en discutant les différents modes d'enseignement qui paraissent le mieux s'adapter à la constitution du pays, à ses mœurs, à ses habitudes, tout faisant la part des progrès du temps et des exigences nouvelles. C'est surtout dans les grands centres de population, dans les villes telles que Londres et Manchester, que l'on sent le besoin d'amender la situation actuelle, de perfectionner les méthodes d'enseignement et par-dessus tout de répandre les bienfaits de l'éducation sur les classes pauvres. Les uns voudraient que l'Etat étendit, dans la plus large mesure, le régime des subventions; les autres sont d'avis qu'il vaut mieux laisser l'administration de l'enseignement à la paroisse, à la commune. Ce dernier système, très-patronné par les libéraux de Manchester, n'est autre que celui dont M. Bruce et Foster, deux membres du parlement, ont déjà posé les bases à la Chambre des communes. M. Bruce proposait d'autoriser le conseil municipal ou le vestry, c'est-à-dire les administrateurs de la paroisse, à installer des écoles partout où le besoin s'en ferait sentir. M. Foster a modifié un peu le plan de son collègue. Il voudrait que dans chaque commune on prélèverait un fonds spécial, dit fonds d'éducation, et que la direction des écoles fût attribuée, comme aux Etats-Unis, à un conseil local. A Londres, au contraire, les réformateurs, parmi lesquels on compte l'archidiacre Denison, un des chefs de cette nuance religieuse que l'on appelle la haute Eglise, repoussent toute espèce de taxation et demandent à l'Etat un accroissement de subsides afin de multiplier les écoles. Les libéraux de Manchester doivent se réunir dans cette ville vers le milieu du mois prochain, afin de développer les avantages du système qu'ils préconisent. Dans le courant de février, un autre meeting doit être tenu à Londres afin de discuter le meilleur régime d'éducation pour les classes pauvres.

La question de l'éducation soulève une autre question non moins délicate, celle de l'instruction religieuse. Il est bien difficile de traiter l'une sans toucher à l'autre, et bien que tous les efforts du législateur en pareille matière doivent tendre à la conciliation, des prétentions exclusives peuvent rendre la solution de ce problème impossible. Les défenseurs du principe religieux peuvent soutenir qu'en admettant les enfants d'une autre confession dans leurs écoles il ne leur est pas permis, sans manquer à la mission qu'ils tiennent de Dieu, de ne pas faire tous leurs efforts pour ramener ces enfants parmi ceux de leur Eglise. Les partisans de la liberté des cultes peuvent alléguer que les représentants des diverses croyances contribuent également aux charges de la commune ou aux revenus de l'Etat, et que par conséquent, ils ont droit à la répartition proportionnelle des bienfaits de l'éducation; que là où il n'est pas possible d'établir plus d'une école, l'enseignement doit être distribué à tous, abstraction faite d'aucune doctrine religieuse. M. Bruce, en attribuant au conseil municipal la faculté de créer des écoles, lui laissait aussi le pouvoir de décider à quelle confession chacune d'elles devait appartenir. M. Foster va plus loin. L'idée de taxation admise, il ne croit pas que l'argent des contribuables doive profiter à telle ou telle croyance isolément, et il réclame un enseignement purement séculier, sauf à adjoindre à cet enseignement une instruction religieuse distincte. Avec lui, beaucoup de per-

sonnes pensent qu'aucun régime ne saurait mieux convenir aux grandes villes et qu'il ne peut subsister d'enseignement plus national que celui qui est indépendant de toutes les Eglises. Cette théorie, on l'a vu, est aussi celle de lord Russell.

« Sans doute, il y a un parti en Angleterre qui fait tous ses efforts pour conserver l'état des choses existant, et qui, même au prix de l'assistance accordée par l'Etat, se refuse à séculariser l'enseignement, à séparer l'éducation intellectuelle de l'éducation religieuse. Néanmoins, même parmi le clergé anglican, il se trouve des hommes disposés à faire des sacrifices à l'esprit du temps pour ne pas compromettre la réforme de l'éducation. En demandant un accroissement de subvention à l'Etat, M. Denison consent à ce que la subvention soit appliquée aux écoles des différentes confessions, ou même à des écoles purement séculières, pourvu que les parents des enfants qui fréquenteront ces écoles approuvent cette sorte d'enseignement. Bien que les libéraux de Manchester et les réformateurs de Londres proposent deux systèmes différents, ils sont d'accord sur un point, sur la tolérance religieuse. Les libéraux de Manchester ne s'opposent pas à ce que l'instruction religieuse soit ajoutée à l'enseignement; mais ils ne veulent pas que l'enfant soit molesté à cause de son culte, ni ne soit contraint d'apprendre des formules que désavouerait sa famille. Le clergé, ou du moins une partie du clergé se résigne à tolérer un certain nombre d'écoles appartenant à d'autres confessions, et va même jusqu'à admettre l'enseignement purement laïque.

« Ces vues nouvelles semblent indiquer qu'une révolution considérable s'est accomplie dans les idées en Angleterre. Il y a trente ans, le clergé anglican tout entier se fût montré contraire à tout relâchement dans les professions de foi religieuse de tout citoyen anglais. Aujourd'hui, le chef du parti libéral à la Chambre des lords ne craint pas de réclamer du parlement le bénéfice de l'éducation sans acception de croyance.

« Tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'éducation en Angleterre n'est pas ce qu'elle devrait être, et pour beaucoup la réforme de l'enseignement est le corollaire obligé de la réforme électorale. On ne peut se dissimuler néanmoins les difficultés que soulève la mise à exécution d'une pareille transformation, surtout si elle devait être aussi radicale que l'a proposé lord John Russell. Il ne s'agirait de rien moins en effet, que d'assujettir à des règles nouvelles toutes les universités, toutes les institutions fréquentées par les classes moyennes, toutes les écoles dans lesquelles se distribue l'enseignement élémentaire. Ce serait discuter à la fois les prérogatives de l'Eglise, les droits de la propriété, les privilèges de certaines localités, et en même temps, renverser les autorités établies, méconnaître les faits accomplis, faire table rase d'institutions séculaires. Si la réforme de l'éducation ne peut être aussi radicale et aussi complète, il ne paraît guère possible aujourd'hui d'ajourner les changements que nécessite l'enseignement primaire. Tout le monde en reconnaît l'opportunité, et les efforts faits par les hommes les plus intelligents du pays attestent suffisamment l'intérêt que l'on attache en Angleterre à répandre l'éducation parmi les basses classes.

P E D A G O G I E .

Grammaire Organique.

(Suite.)

Maintenant, nous pouvons reconnaître les organes nécessaires de la pensée la plus simple :

C'est d'abord une idée de phénomène qui est mise en rapport avec une idée d'être, c'est ce qu'on dit de cet être; c'est pourquoi nous appelons cet organe le *prédicat*. Le *prédicat* est en quelque sorte le centre, le fond même de la pensée; c'en est l'organe le plus essentiel; dans l'exemple que nous avons choisi, il est représenté par le mot *court*.

Puis, c'est l'idée de l'être dont on dit le phénomène exprimé

par le prédicat ; nous l'appelons *le sujet*. Dans la pensée exprimée par *le lièvre court*, *le lièvre* représente le sujet.

Mais le prédicat n'est point un organe simple ; il comprend à la fois une idée de phénomène et le rapport qui la lie à une idée d'être ; sans ce rapport, il n'y aurait point de prédicat. Dans notre exemple *le lièvre court*, le prédicat *court* exprime : 1^o l'idée de phénomène représentée par le radical *court* ; 2^o le rapport représenté par la flexion *t*, et que nous appelons *rapport prédicatif*.

Les organes de la proposition correspondent exactement à ceux de la pensée, et, pour abrégé, nous leur laissons les mêmes noms. Dans *le lièvre court*, *court* est le prédicat, *le lièvre* est le sujet, le *t* final de *court* est le rapport prédicatif. Dans *le corbeau vole*, *vole* est le prédicat, *le corbeau* est le sujet, le final de *vole* est le rapport prédicatif.

L'expression de la pensée la plus simple peut se présenter sous une autre forme ; on dira par exemple, *le corbeau est noir*, *le soleil est chaud* ; dans ces exemples nous retrouvons : 1^o l'idée principale, celle du phénomène observé, et qu'expriment les mots *noir*, *chaud* ; 2^o l'idée de l'être dans lequel se manifeste le phénomène, *le corbeau*, *le soleil* ; 3^o le rapport qui lie le phénomène à l'être, et qui est ici exprimé par un mot particulier *est*. Ainsi, dans ces exemples, nous avons encore : d'abord, le prédicat *est noir*, *est chaud*, puis le sujet : *le corbeau*, *le soleil* enfin le rapport prédicatif : *est*.

Nous devons encore parler d'une troisième forme sous laquelle se présente l'expression de la pensée la plus simple, bien qu'elle suppose chez l'homme qui l'emploie un langage déjà perfectionné et un grand nombre d'observations : ce n'est qu'après avoir observé les phénomènes divers qui existent à la fois dans le pigeon, le merle, le canari, etc., qu'on les a réunis dans l'être de raison qu'on désigne par le nom commun *oiseau* ; mais alors pour décrire un nouvel animal de cette classe, on n'est plus obligé d'en énumérer tous les caractères, et de dire par exemple : le corbeau vole, il pond des œufs, il est emplumé, bipède, etc. ; il suffit de dire : *le corbeau est oiseau* ; et dans cette proposition le mot *oiseau* exprime l'idée de l'ensemble des phénomènes qui se manifestent chez tous les êtres de la classe des oiseaux. Ici, *oiseau* est le prédicat, *le corbeau* est le sujet ; *est* est le rapport prédicatif.

Maintenant, nous avons étudié la pensée la plus simple, celle qui n'a que deux organes : un prédicatif et un sujet ; nous avons reconnu les diverses formes des propositions par lesquelles notre langue exprime cette pensée. Avant d'examiner les pensées d'un organisme plus compliqué, nous étudierons les divers mots employés dans les propositions qui nous sont connues, afin de classer ces mots d'après les fonctions qu'ils ont à remplir.

Dans les propositions : *le lièvre court*, *le corbeau est noir*, les mots *court*, *noir*, expriment tous deux l'idée de phénomène du prédicat ; mais le mot *court*, par sa flexion *t*, exprime en même temps le rapport qui lie l'idée de phénomène à l'idée d'être, tandis que le mot *noir* n'est pas susceptible d'exprimer ce rapport par sa flexion, en sorte que dans la seconde proposition, il est besoin d'un mot particulier *est* pour l'expression du rapport. Les mots qui expriment une idée de phénomène, et qui peuvent en même temps par leur flexion exprimer le rapport prédicatif sont des verbes. Les mots qui expriment une idée de phénomène, mais qui ne sont pas susceptibles d'exprimer par leur flexion le rapport prédicatif, sont des adjectifs (1). Le mot qui sert à exprimer le rapport prédicatif, dans une proposition où l'idée de phénomène est représentée par un adjectif s'appelle *verbe auxiliaire* (2).

(1) La différence entre le verbe et l'adjectif ne consiste pas essentiellement dans la nature du phénomène dont ils expriment l'idée ; ainsi l'on dit : *le soleil brille* et *le soleil est brillant*, et c'est l'idée du même phénomène que la première proposition exprime par le verbe *brille* et la seconde par l'adjectif *brillant*.

(2) Le verbe *être* n'est pas toujours auxiliaire : quelquefois, il est pris dans le sens d'exister, alors il exprime aussi une idée de phénomène, et il est un verbe ordinaire, par exemple, dans la proposition : *Châteaubriand n'est plus*.

Le rapport prédicatif exprimé par la réflexion du verbe, dans la proposition simple, comprend le rapport de personnes, le rapport de nombre et le rapport de temps.

Le rapport des personnes indique quelle est celle des trois personnes grammaticales qui est sujet du prédicat ; il est exprimé par la flexion du verbe et par un mot particulier qui représente le sujet et qui fait connaître s'il est la personne qui parle, celle à qui l'on parle, ou celle de qui l'on parle ; ce mot s'appelle pronom personnel ; exemple : *tu parles*, *tu parles*, *il parle*. L'emploi du pronom personnel est superflu dans les langues dont les verbes ont une flexion bien caractérisée pour les trois personnes (1).

Le rapport de nombre fait connaître si le prédicat a pour sujet un seul être ou plusieurs êtres : *je parle*, *nous parlons* ; *le lion rugit*, *les lions rugissent*.

Le rapport de temps sert à déterminer le moment où s'accomplit le phénomène du prédicat, soit par rapport à celui où l'on parle : *je lis*, *j'ai lu*, *je lirai*, soit par rapport à celui d'un autre phénomène : *je lisais quand.....* La flexion des verbes de notre langue ne suffit pas pour exprimer tous les rapports de temps ; on y supplée par des mots particuliers qui sont des verbes auxiliaires de temps : *j'ai lu*, *je viens de lire*, *je vais lire*, *j'avais lu ce livre quand vous êtes venu*, *quand j'aurai lu ce livre je vous en parlerai*. Les mots *ai*, *viens*, *vais*, *avais*, *êtes*, *aurai*, sont ici des verbes auxiliaires de temps (2).

Après avoir reconnu les mots qui servent à exprimer le prédicat, nous devons nous occuper de ceux par lesquels la langue représente le sujet. Dans toute pensée, le sujet exprime une idée d'être ; or, tout mot qui représente une idée d'être est un nom ou substantif ; ainsi, les mots *le lièvre*, *le corbeau*, qui servent de sujet aux propositions citées, sont des noms.

On appelle *nom commun* celui qui n'exprime à lui seul que l'idée d'un être déterminé comme espèce, et *nom propre* celui qui exprime à lui seul l'idée d'un être déterminé comme individu.

L'esprit humain considère souvent un phénomène en faisant abstraction des êtres dans lesquels il se manifeste ; alors, il se le représente comme ayant une existence indépendante, il en fait un être, et il lui donne un nom ; on appelle *noms abstraits* ceux qui expriment l'idée abstraite d'un phénomène. *La marche*, *la bonté*, sont des noms abstraits : le premier exprime l'idée abstraite d'une action, le second l'idée abstraite d'une qualité (3).

Dans notre langue, le nom commun est ordinairement accompagné d'un mot qui fait connaître si l'être, dont on parle, est déterminé ou indéterminé parmi ceux de son espèce ; ce mot s'appelle : *article*. *L'article défini* indique que le nom auquel il est joint est pris dans un sens déterminé, soit parce qu'on parle également de chacun des individus de l'espèce comme dans l'exemple : *le corbeau vole*, soit parce qu'on parle d'un être que la suite du discours distinguera de tous les autres de l'espèce comme dans l'exemple : *le corbeau que j'ai pris est blessé*. *L'article indéfini* indique que le nom auquel il est joint exprime l'idée d'un être indéterminé parmi ceux de son espèce, comme dans l'exemple : *un corbeau est venu se percher sur cet arbre*.

Jusqu'ici, nous avons analysé la pensée qui n'a que deux organes, un prédicat et un sujet ; nous avons examiné la proposition qui l'exprime et qui ne renferme également que deux membres ; enfin, nous avons classé les divers mots de cette proposition d'après les fonctions organiques qui leur appartiennent. Mais ce que nous n'avons fait qu'esquisser, l'instituteur le traitera

(1) Le rapport de personne appartient à ce que nous avons appelé le point de vue relatif de la langue ; en effet, il n'existe que dans la logique du langage, et non point dans la logique pure, laquelle ne considère que les rapports des idées entre elles.

(2) Ce n'est que dans la proposition composée qu'on peut étudier tous ces cas du rapport de temps et aborder le rapport du mode.

(3) L'infinitif est une forme particulière du verbe, indépendante de tout rapport prédicatif, et qui exprime aussi l'idée abstraite d'une action ou d'un état. Voilà pourquoi l'infinitif du verbe est souvent employé comme un nom.

avec tous les développements nécessaires, à l'instruction de ses élèves; il exigera que ceux-ci trouvent eux-mêmes des exemples nombreux, corrects et d'un sens vrai; puis, il leur fera formuler les règles dont ces exemples fournissent l'application.

Maintenant, nous devons poursuivre notre étude de l'organisme du langage, en faisant voir comment, soit la pensée, soit la proposition qui l'exprime, peuvent s'étendre et se compléter par le concours de nouveaux organes.

Lorsque nous disons: *le chien mord*, nous n'exprimons pas une pensée complète, car le phénomène *mord*, que nous reconnaissons dans l'être *le chien*, implique l'idée d'un autre être sur lequel il s'accomplit, d'un être qui est mordu, et qu'il faut indiquer; la pensée sera complétée si l'on dit: *le chien mord la brebis*. De même si nous disons: *Paul ressemble, je dépends*, nous n'exprimons pas des pensées complètes; il est nécessaire de dire à qui Paul ressemble, de qui je dépends; nous compléterons ces propositions en disant: *Paul ressemble à son frère, je dépends de mon père*. Dans ces divers exemples, nous trouvons l'idée d'un nouvel être, qui n'est pas le sujet, et qui est aussi en rapport avec le phénomène du prédicat. C'est un troisième organe qui est venu compliquer notre pensée, et imposer un troisième membre à notre proposition. Nous appelons *objet*, soit ce nouvel organe de la pensée, soit l'organe qui lui correspond dans le discours.

L'objet représente une idée d'être, par conséquent il est exprimé par un nom. Mais, il n'entrerait pas dans l'organisme du langage s'il ne s'y trouvait pas lié à un autre organe; l'objet est lié au prédicat par un rapport particulier que nous appelons *rapport objectif*.

Diverses langues expriment le rapport objectif par la flexion du nom qui désigne l'objet (par les cas); notre langue manque de cette flexion et emploie d'autres moyens.

Dans l'exemple: *le chien mord la brebis* (objet direct), le rapport objectif est exprimé par la construction, c'est-à-dire par la place qu'occupe l'objet dans l'ordre des mots de la proposition. Ainsi, si nous disons: *la brebis mord le chien*, la brebis serait le sujet et le chien l'objet; la pensée ainsi exprimée serait différente de la première.

Dans les exemples: *Paul ressemble à son frère, je dépends de mon père* (objets indirects), le rapport objectif est exprimé par les mots particuliers *à, de*, qu'on appelle prépositions. (1)

La pensée simple, de même que la préposition qui la formule, n'a jamais plus de trois membres: le prédicat qui exprime l'idée d'un phénomène, le sujet et l'objet qui expriment chacun l'idée d'un être en rapport avec le phénomène du prédicat. Mais ces idées existent souvent dans notre esprit avec des particularités qu'un seul mot ne saurait exprimer; alors, le développement de l'idée exige un développement du membre qui la représente dans la proposition.

Nous appelons *compléments*, soit les particularités que notre esprit ajoute à l'idée principale, soit les mots que, pour exprimer ces particularités, la langue ajoute aux mots qui représentent l'idée principale. Les compléments sont de nouveaux organes; mais ce sont des organes secondaires, qui naissent en quelque sorte des organes principaux, comme les rameaux d'un arbre poussant sur ses branches.

Le prédicat seul exprime une idée de phénomène; c'est pourquoi les compléments du prédicat se distinguent de tous les autres en ce qu'ils représentent les particularités d'une idée de phénomène.

Pour notre esprit, les particularités d'un phénomène consistent: d'abord dans ses rapports avec nos notions innées d'espace, de temps et de causalité, puis dans les modifications dont il est susceptible sous le rapport de la quantité et de la qualité, rapport que nous désignons par le mot *modalité*. Il résulte de là,

(1) On verra plus tard que la préposition indique un rapport entre une idée de phénomène et une idée d'être, ou bien entre deux idées d'être: soit entre les mots qui expriment ces idées; de même que la conjonction indique un rapport entre deux pensées: soit entre les propositions qui les expriment.

que le phénomène peut avoir des compléments de lieu, de temps, de causalité et de modalité. Comme ces compléments indiquent les circonstances particulières dans lesquelles se produit le phénomène observé, nous les nommons compléments circonstanciels ou simplement *circonstanciels*. Dans les exemples: *Paul est arrivé ici*, *Paul partira demain*, *Paul marche bien*, *ici* est un circonstanciel de lieu, *demain* un circonstanciel de temps, et *bien* un circonstanciel de modalité.

Lorsque le circonstanciel est exprimé par un seul mot, ce mot s'appelle *adverbe*; *ici* adverbe de lieu, *demain* adverbe de temps, *bien* adverbe de modalité.

Mais souvent, le circonstanciel ne peut être exprimé qu'à l'aide d'un rapport qui existe entre l'idée de phénomène du prédicat et une idée d'être; alors, il est représenté par un nom avec préposition, et c'est la préposition qui exprime ce rapport circonstanciel. Dans les exemples: *le lièvre court vers la forêt*, *le lièvre court dès le matin*, *le poltron tremble de frayeur*, *le soldat combat pour la gloire*, *vers la forêt* est un circonstanciel de lieu, *dès le matin* un circonstanciel de temps, *de frayeur* et *pour la gloire* sont des circonstanciels de causalité; *vers* exprime un rapport circonstanciel de lieu, *dès* un rapport circonstanciel de temps, *de* et *pour* des rapports circonstanciels de causalité.

Le sujet et l'objet expriment des idées d'êtres; leurs compléments représenteront donc des particularités d'une idée d'être, c'est-à-dire qu'ils serviront à distinguer cette idée de celle de tout autre être de même espèce; ainsi, ils détermineront l'être dont on parle. C'est pourquoi nous les appelons compléments déterminatifs, ou simplement *déterminatifs*. Lorsqu'on dit: *le chien de berger mord la pauvre brebis*, *de berger* est un déterminatif du sujet, *pauvre* est un déterminatif de l'objet.

L'idée d'un être peut être déterminée par celle d'un phénomène qui lui appartient; exemple: *le chien noir*, *le bel homme*; alors le déterminatif est représenté par un adjectif dont la flexion de genre et de nombre exprime le rapport qui le lie au nom: *les chiens noirs*, *les belles femmes*. L'idée d'un être peut encore être déterminée à l'aide d'un rapport qui le lie à un autre être; exemple: *le chien de berger*, *le pot à lait*; ici, le rapport déterminatif est exprimé par les prépositions *de, à*. Enfin, l'idée d'un être peut aussi être déterminée par une autre idée d'être, laquelle représente également l'individu qu'on veut désigner; dans ce cas, le déterminatif est un nom par apposition; exemple: *Napoléon empereur*, *le maréchal Ney*; et le rapport déterminatif est exprimé par la place qu'occupe dans la proposition le nom déterminatif, à côté du nom qu'il détermine.

Pour compléter ce qui concerne les déterminatifs, nous aurions encore à parler des mots qu'on a appelés adjectifs numéraux, possessifs, démonstratifs, etc.: mais l'espace nous manque pour entrer dans tous ces détails.

(A continuer.)

Règles d'intérêt.

Q.—Qu'appelle-t-on *intérêt* de l'argent?

R.—C'est le bénéfice que retire de son argent celui qui le prête.

Q.—Qu'est-ce que le *taux* de l'intérêt?

R.—C'est l'intérêt de \$100 pendant un an.

Q.—De quoi dépend l'intérêt de l'argent?

R.—L'intérêt de l'argent dépend de la grandeur de la somme prêtée, qu'on appelle le *capital*, du *temps* pendant lequel cette somme reste placée, et du *taux* de l'intérêt.

Q.—Combien rapporteront \$575 placés pendant 3 ans à 5 p. 0/0?

R.—Dire que le taux est 5 p. 0/0, c'est dire que \$100, placée pendant 1 an, rapporteront \$5 d'intérêt; \$1 placée pendant 1 an, rapportera donc \$ $\frac{5}{100}$; \$575 placés pendant 1 an, rapporteront 575 fois plus, ou \$ $28\frac{75}{100}$; enfin, \$575 placés pendant 3 ans, rapporteront encore 3 fois plus ou

$$\frac{\$5 \times 575 \times 3}{100} = \$86.25.$$

Ce problème revient à la règle de trois suivante :
 \$100, placés pendant 1 an, rapporteront \$5, combien rapporteront \$575, placés pendant 3 ans ?

Voici le tableau qui donne la solution de cette règle de trois :

Capital.	Temps.	Intérêt.
\$100.....	1 an.....	\$5
\$575.....	3.....	x
1.....1.....		$\frac{5}{100}$
575.....1.....		$\frac{5 \times 575}{100}$
575.....3.....		$\frac{5 \times 575 \times 3}{100}$

Q.—Donnez une règle pour résoudre ce problème d'intérêt.

R.—Pour avoir l'intérêt que rapporte un capital placé à un taux donné pendant un nombre connu d'années, on multiplie le taux par le capital et par le nombre d'années, et on divise ce produit par 100.

Q.—Trouvez l'intérêt de \$472.75, placés au 4½ p. 0/0 pendant 2 ans 6 mois 7 jours.

R.—Je change d'abord le temps donné en jours, en remarquant toutefois que, dans les calculs d'intérêt, on suppose toujours l'année composée de 360 jours seulement, et chaque mois de 30 jours. On trouve que 2 ans 6 mois 7 jours valent 907 jours, et alors le problème revient à la règle de trois suivante :

\$100 placés pendant 360 jours, rapporteront \$4.50 ; combien rapporteront \$472.75 placés pendant 907 jours ?

Voici le tableau qui sert à résoudre ce problème :

Capital.	Temps.	Intérêt.
\$100.....	360 jours.....	\$4.50
472.75.....	907.....	x
1.....360.....		$\frac{4.50}{100}$
1.....1.....		$\frac{4.50}{100 \times 360}$
472.75.....1.....		$\frac{4.50 \times 472.75}{100 \times 360}$
472.75.....907.....		$\frac{4.50 \times 472.75 \times 907}{100 \times 360}$

En simplifiant cette fraction, et faisant les calculs, on trouve \$53.59, ou mieux \$53.60, à 1 centin près par excès.

Q.—Quelle est la règle à donner dans ce cas ?

R.—Pour avoir l'intérêt que rapporte un capital placé, à un taux donné, pendant un nombre de jours connu, on multiplie le taux par le capital et par le nombre de jours, et on divise ce produit par 36000.

Q.—Un particulier a placé :

1o \$540 à 5 p. 0/0 pendant 2 ans ;

2o \$400 à 6 p. 0/0 pendant 13 mois ;

3o \$1000 p. 0/0 pendant 2 mois 13 jours ; combien recevra-t-il en tout d'intérêt ?

R.—La 1re somme lui rapporte

$$\frac{540 \times 5 \times 2}{100} \dots\dots\dots \$54.00$$

La 2e lui rapporte

$$\frac{400 \times 6 \times 13}{1200} \dots\dots\dots \$26.00$$

La 3e lui rapporte

$$\frac{1000 \times 4.50 \times 73}{36000} \dots\dots\dots \$ 9.12$$

Les trois sommes rapporteront..... \$89.12

Des récompenses et des punitions en général.

1° But des récompenses et des punitions.

Les récompenses et les punitions doivent avoir le bien des enfants pour objet.—Leur but particulier doit être de porter la volonté à observer les commandements de Dieu, et à les éloigner de les transgresser.

Les récompenses et les punitions, considérées comme moyen d'éducation, et ayant, comme celle-ci, pour but général de conduire au bonheur par la vertu, ne doivent être employées qu'en vue de leur faire produire cet effet, c'est-à-dire, d'éloigner les hommes de certaines choses et d'incliner leur volonté vers d'autres.

Mais, avant de parler de leur but spécial dans l'éducation, des effets et des suites qu'elles doivent produire pour les élèves, nous devons faire connaître deux erreurs concernant le bonheur, erreurs des plus graves et des plus généralement répandues.

La première, c'est l'opinion que le bonheur temporel consiste dans la jouissance des satisfactions sensuelles et des avantages extérieurs, et, par conséquent, dans la possibilité d'avoir des moyens nombreux de se les procurer.

La deuxième, qui découle de la première, c'est que l'on considère le bonheur temporel et le bonheur éternel comme tellement opposés, que l'un empêche nécessairement l'autre.

Ces opinions erronées rendent triste et désagréable la voie dans laquelle Dieu nous commande de marcher pour parvenir à notre vraie félicité, et ordinairement elles en éloignent. Mais on parvient aisément à en reconnaître la fausseté par une foi vive à la parole de Dieu et par quelques réflexions sur la providence divine.

Jésus-Christ nous dit expressément : *Mettez mon joug sur vous... et vous trouverez le repos de l'âme ; car mon joug est doux et mon fardeau est léger.* (Saint Matthieu, XI, 29-30.) *Qui conque abandonne père, mère, etc., par amour pour moi et pour mon Evangile, sera récompensé au centuple, même en cette vie.* (Saint Marc, X, 29-30.—Saint Luc, XVIII, 29-30.) De telles promesses, sorties de la bouche de celui qui connaît la valeur de toutes choses et qui désire plus notre salut que la plus tendre des mères ne désire celui de ses enfants, doivent nous convaincre que notre félicité temporelle est liée très-étroitement à notre salut éternel, et que, dans toute position où nous pouvons nous procurer la félicité éternelle, nous trouverons aussi la plus grande félicité temporelle dont notre nature corrompue puisse jouir en cette vie.

Cette nature est tellement organisée, que nous ne pouvons goûter ni joie ni contentement dans la jouissance des plaisirs sensuels, sans les acheter par quelque sacrifice qui nous cause plus ou moins de peine. Tout homme, dans quelque position qu'il puisse se trouver, est sujet à ces peines : par exemple, maladies, dépérissement des forces vitales, pertes de tout genre, tristesse et ennui, dont ne peuvent préserver ni les richesses ni la puissance. Les riches et les puissants sont même d'ordinaire les plus fortement accablés ; en voici les motifs : 1o par la facilité de satisfaire tous leurs désirs, ils sont exposés à toutes sortes d'excès ; 2o vu le grand nombre et la diversité des biens périssables, ils souffrent, quand ils y sont attachés, d'autant plus vivement, et par la peine résultant de la privation ; 3o par l'accumulation de ces jouissances qui, en leur permettant de passer le temps sans avoir besoin de faire par eux-mêmes le moindre effort, énervent en eux toute activité intellectuelle ; ils sont d'autant plus accablés du poids de l'ennui qu'engendrent les heures pendant lesquelles ils sont privés de ces jouissances. 4o Plus l'homme possède de biens terrestres, qu'il ne quitte qu'avec peine, plus l'inévitable mort est affreuse, et cela d'autant plus qu'il a refusé de marcher dans le sentier étroit des commandements de Dieu. Sans doute, les richesses et la puissance ne sont pas des obstacles insurmontables pour marcher dans ce sentier ; toutefois, il est évident que la dissipation et les charmes inséparables des richesses et de la puissance sont pour plusieurs un grand obstacle qui les empêche de se décider à entrer dans cette voie étroite : de là cette parole de Jésus-Christ : *Qu'il est difficile qu'un riche entre dans le royaume des cieux !*

Puisque cette vie est entremêlée de jouissances et de peines, celui-là doit certainement être regardé comme le plus heureux qui, d'un côté, peut goûter avec une conscience tranquille les jouissances qui se présentent dans le cours de sa vie sans qu'elles puissent avoir pour lui de pernicieuses conséquences, tandis que, d'un autre côté, il peut souffrir avec une constante résignation les peines, les tribulations inévitables dans cette vallée de larmes.

Or, on ne peut obtenir une telle disposition de l'âme que par la plus entière conformité de notre volonté avec la volonté de Dieu : c'est donc cette conformité qui nous procure la plus grande félicité tant pour cette vie que pour l'autre ; par conséquent, les récompenses et les punitions ne doivent avoir d'autre but que de porter les enfants, autant qu'il est possible, à se soumettre bien docilement à la volonté de Dieu, volonté qu'il nous a manifestée dans ses commandements, et de leur inspirer l'horreur pour tout ce qui est opposé à ces commandements.

2^e Moyens généraux à employer pour atteindre ce but.

Le but des récompenses et des punitions étant de porter les enfants à observer les commandements de Dieu et à leur inspirer de l'horreur pour leur transgression, tout doit tendre à ce but : il faut donc leur donner, autant que possible, une idée grande et imposante de ces commandements divins.

Pour atteindre ce but, vous devez : 1^o ne le perdre jamais de vue en récompensant et en punissant, afin de bien comprendre ce qui doit être récompensé ou puni ; et réfléchir par quel moyen, quand et comment vous devez agir ;— 2^o vous devez non-seulement éviter soigneusement d'inspirer aux enfants du dégoût pour les commandements de Dieu ; mais, au contraire, vous efforcez de leur en donner l'idée la plus imposante et la plus attrayante qu'il vous sera possible.

Souvent, on leur inspire de l'éloignement pour les commandements de Dieu, en leur faisant contracter les erreurs mentionnées ci-dessus, et, par là, on leur fait regarder les commandements de Dieu comme un joug insupportable dont l'exemption les rendrait beaucoup plus heureux.

Bien souvent, les enfants sont séduits et adoptent ces erreurs par l'exemple de leurs parents et de leurs instituteurs, qui considèrent eux-mêmes fréquemment les biens temporels comme la source principale de la félicité. A chaque instant, ceux-ci émettent cette opinion erronée, avec une affectation qui, tant par elle-même qu'à cause de sa fréquente répétition, influe beaucoup plus fortement sur le cœur de l'enfant que la vérité opposée, qu'ils ne leur présentent que rarement, et encore sans l'onction et la conviction nécessaires. Ils ont, en outre, coutume de parler, à chaque occasion, du salut éternel comme si Dieu eût ordonné que celui qui veut être éternellement heureux dût toujours être malheureux en cette vie.

Qu'il est naturel, dès lors, que les enfants, qui sont toujours touchés plus vivement de la peine présente, éprouvent de la répugnance pour des commandements qui semblent ne leur promettre qu'une vie malheureuse ! Qu'il est naturel que cette froideur pour les commandements de Dieu s'étende jusqu'à Celui qui en est l'auteur ; puisque, par l'opinion fautive qu'ils ont de ses lois, ils doivent s'imaginer qu'il se complait dans les souffrances de ses créatures, et qu'il ordonne de mener une vie misérable sur la terre pour pouvoir obtenir le salut éternel.

Or, rien n'est plus faux.

L'opinion erronée qui fait considérer les commandements de Dieu comme un joug insupportable dont l'exemption rendrait heureux, doit son origine aux personnes lâches, sensuelles et irrégulières, et aussi, en partie, à la difficulté qui, au commencement, se fait sentir dans l'observation de ces commandements. De plus nombreuses réflexions sur la sagesse et la bonté de Dieu en particulier, les convaincront que Dieu n'a rien commandé qui ne soit un moyen indispensable pour arriver à la vie éternelle, et qui en même temps ne puisse contribuer au bonheur de la vie présente.

Présenter aux enfants les commandements de Dieu sous ce point de vue, et en parler toujours, tant à l'école, que hors de l'école, de telle manière qu'ils contractent l'habitude de les regarder comme étant ce qu'ils sont en réalité, c'est-à-dire indis-

pensables et comme le plus grand de tous les bienfaits : c'est là un des moyens les plus efficaces de les porter à l'observation de ces commandements.

OVERBERG.

BIOGRAPHIE.

BERNARD OVERBERG.

(Suite.)

Le but auquel Overberg aspirait depuis si longtemps à travers tant de luttés et avec tant de prières allait enfin être atteint, il était sur le point de recevoir la consécration sacerdotale. Cette fois encore Dieu lui prouva que c'est sa constante sollicitude et sa miséricorde infinie qui entretiennent en nous le souffle de la vie physique comme de la vie spirituelle. L'évêque coadjuteur de Münster, Mgr d'Alhaus, résidait alors à Rhein. Bernard étant descendu chez son ancien hôte, voulut se rendre avant le point du jour à l'église par un chemin qui lui était bien connu, pour commencer par la prière une si importante journée ; mais on avait depuis peu creusé dans le passage une cave et précisément elle se trouvait ouverte. Overberg roula dans cette cave sur le pavé, on l'en tira presque mort. Toutefois, il quitta presque aussitôt le lit où on l'avait déposé, et se rendit à l'église comme s'il ne s'était fait aucun mal.

Un de ses parents qui demeurait à Rhein le détermina à dire sa première messe à Voltlage. Ils arrivèrent l'un et l'autre dans ce village trop tard pour qu'Overberg pût aller, le soir même, jusqu'à Hæckel chez sa mère. Son parent y envoya un exprès qui pria la famille entière et quelques amis intimes de venir, à une heure donnée, à l'église de Voltlage, sans cependant leur en dire le motif véritable. La mère du jeune prêtre s'y rendit avec les siens. Lorsqu'ils furent tous dans l'église, Overberg sortit de la sacristie, revêtu de ses habits sacerdotaux, et s'avança vers l'autel pour offrir le saint sacrifice. La bonne vieille mère put à peine supporter cette émotion inattendue, et toute l'assistance fut touchée jusqu'aux larmes.

En 1780, l'autorité ecclésiastique plaça Overberg à Everswinkel en qualité de vicaire. Beaucoup d'habitants de cet endroit attestent encore aujourd'hui avec quelle puissance et quel succès il y remplit ses fonctions. Un vieux forgeron, dans l'atelier duquel il passait souvent ses heures de délassement à le regarder travailler, racontait, il y a encore peu d'années, ce qui suit : Notre vicaire fit une fois un sermon comme nous n'en avions jamais entendu à Everswinkel. L'évangile du jour parlait de la Robe nuptiale, il choisit pour texte ces paroles : *Et il resta muet.* "La robe nuptiale, dit-il, signifie la dignité du chrétien, et il se mit à en faire un tableau détaillé. Dieu nous a revêtus de cette robe dans le saint baptême, mais en quel état l'avons-nous conservée ? Il faudra que nous en rendions compte au jugement de Dieu. Or, figurons-nous que nous sommes devant son tribunal (alors venaient questions sur questions) : que répondrons-nous ? "Et il resta muet," dit le vicaire, puis il prit sa barrette et descendit de la chaire les yeux en pleurs. Un morne silence plana sur l'assemblée, tous les assistants demeurèrent comme cloués à leur place pendant un quart-d'heure, et ils sortirent ensuite de l'église lentement l'un après l'autre.

Le zèle vicaire donna à l'éducation de la jeunesse une attention toute spéciale. Sur sa demande, le curé lui ayant entièrement abandonné le soin d'instruire les enfants, son amour pour eux et pour le divin Maître lui fit obtenir des résultats vraiment merveilleux.

Dans le court espace de trois ans, il était devenu un catholique si accompli, que le bruit de sa réputation décida l'excellent ministre, baron du Fürstenberg, à l'appeler à Münster en qualité de professeur à l'école Normale. Mais Fürstenberg voulut d'abord assister lui-même au catéchisme d'Overberg. Un dimanche donc où celui-ci devait, suivant sa coutume, commencer son instruction à deux heures précises, le ministre commanda

des chevaux et ordonna au postillon d'arriver à Everswinkel immédiatement après deux heures. L'ordre fut exécuté ponctuellement. Fürstemberg entendit l'instruction, sans être aperçu d'Overberg, et le succès dépassa de beaucoup son attente. En conséquence, il offrit sur-le-champ au jeune vicairo la place honorable de professeur à l'École Normale de Münster. Bien que les moeurs et les habitudes de la campagne convinsent mieux à la simplicité et à l'humilité de Bernard, il accepta néanmoins par déférence pour son supérieur ecclésiastique, car Fürstemberg était à la fois ministre du Prince-évêque, et vicairo-général. On le laissa fixer lui-même son traitement. Le modeste prêtre ne demanda que deux cents thalers, avec le logement et la table au séminaire épiscopal. Il s'y établit le 1er mars 1783, et c'est là que, devenu plus tard supérieur, il a fini ses jours en 1826. Suivons-le d'abord à l'École Normale, où il vient d'entrer comme professeur.

La pensée dominante d'Overberg, dans l'éducation de la jeunesse, et qu'il avait sans cesse présente à l'esprit, est généralement connue en Allemagne par ses excellents et substantiels ouvrages, tels que sa Méthode d'enseignement, son Catéchisme, son Histoire biblique et son Manuel de religion.

Overberg cherchait avant tout à éveiller et à former dans les enfants ce qui constitue proprement l'homme, c'est-à-dire l'intelligence. Tout ce qu'il y a de grand et de beau dans la sphère de l'activité et du savoir, c'est l'intelligence qui le produit; elle imprime au corps même un caractère particulier de noblesse, et lui donne toutes ses facultés et ses aptitudes. Or, l'intelligence humaine, étant d'origine divine, ne peut être éveillée et nourrie que par un principe de même nature, un principe divin, mis corporellement en rapport avec l'humilité. Voilà pourquoi, dès qu'il voulut former l'esprit de l'enfance, l'esprit qui doit vivifier et diriger toutes les occupations, même les plus vulgaires, notre professeur comprit que la première base de ses leçons devait être un enseignement religieux, approfondi et vivant, présenté sous la forme simple et divinement puissante du christianisme. L'histoire des révélations de Dieu à l'homme, la religion, par conséquent, dans le sens complet de ce mot, était le principe et la fin, le but invariable des leçons d'Overberg. Aussi, lorsque la lumière de la science supérieure et divine, qui remplissait cette âme pleine d'amour, venait à déborder et s'allumait dans l'âme de ses élèves, les exercices de la lecture, de l'écriture, du calcul, de l'arpentage, acquéraient pour eux une haute signification spirituelle et stimulaient singulièrement toutes leurs facultés. En effet, ces diverses matières, tout imprégnées de l'amour de Dieu et du prochain en sortant de la bouche de l'excellent professeur, développaient, avant tout, l'esprit de la science véritable, formaient la pensée, éclairaient le jugement et donnaient à la volonté un empire raisonné sur les forces de l'âme entière.

Quant à l'organisation de l'École Normale de Münster, œuvre du sage et infatigable Fürstemberg, elle était entièrement appropriée au but que s'était proposé ce digne ministre: "De former de bons maîtres d'école de campagne, et par ces maîtres, un peuple craignant Dieu, vertueux et intelligent." Les fonctions d'instituteur, au pays de Münster, étaient en général remplies, dans les paroisses importantes, par des hommes qui avaient suivi les cours du Gymnase avec l'idée d'embrasser l'état ecclésiastique, mais qui ensuite, soit défaut de capacité, soit toute autre raison, n'avaient pas achevé leurs études. Dans les villages moins considérables et dans les hameaux, c'étaient des manouvriers qui gagnaient leur pain en hiver à donner des leçons, et en été, à travailler aux champs. Le plus grand nombre de ces maîtres étaient fort ignorants et hors d'état de donner une instruction convenable. Leur salaire, du reste, était aussi pauvre que leur enseignement, et plusieurs se voyaient réduits à faire la classe dans une boulangerie ou dans quelque vieille chapelle, sans poêle, exposés à toute la rigueur du froid. Fürstemberg chercha d'abord à gagner les maîtres par l'amélioration matérielle de leur sort, pour opérer ensuite chez eux une réforme intellectuelle et morale. Overberg fut chargé d'inspecter toutes les écoles de campagne. On abolit alors, d'après ses conseils, une partie des châtiments établis

sements dont nous venons de parler; et de la réunion de plusieurs places improductives, ou en forma une seule, à laquelle fut affecté un traitement suffisant; puis on assura aux maîtres qui se soumettraient à un examen de capacité et le subiraient avec succès, un supplément annuel de vingt, trente et quarante thalers, selon l'importance des communes. Cet examen devait se faire tous les trois ans: ceux qui voulaient s'y préparer avec plus de soin étaient invités à venir à l'École Normale de Münster. L'augmentation de frais, occasionnée par cette mesure, fut mise à la charge du trésor public, et afin que les enfants n'eussent point à souffrir de l'absence de leurs maîtres, les cours destinés à ceux-ci n'avaient lieu que durant le temps ordinaire des vacances, c'est-à-dire depuis le 21 août jusqu'au commencement de novembre. En conséquence, il y eut bientôt chez Overberg de vingt à trente vieux maîtres. Ils exercèrent largement sa patience angélique et sa généreuse confiance en Dieu, par l'indieble pesanteur et dureté de leur esprit. De neuf heures à midi, et de deux à cinq heures, l'admirable prêtre leur donnait des leçons de pédagogie, de Religion, d'Histoire sainte, de lecture, d'écriture et de calcul. Overberg faisait ces leçons avec un extrême soin: il consacrait une heure et demie à la préparation de chacune, puis il employait le reste de la journée à instruire et à aider en particulier, dans sa chambre, les maîtres les plus faibles. Ces infatigables efforts n'eurent pas, tout d'abord, des résultats sensibles; mais au bout d'un petit nombre d'années, on en ressentit l'heureuse influence.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, le généreux enthousiasme d'Overberg pour la jeunesse pauvre et délaissée éveilla dans d'autres âmes des sentiments semblables. Beaucoup de ses élèves, surtout parmi les plus jeunes, se sentirent bientôt un ardent désir et la vocation intime de devenir de bons instituteurs chrétiens. À la fin, le zèle des meilleurs entraîna une partie des plus indolents et des moins capables; et plusieurs d'entre eux, non contents de suivre le cours d'Overberg une ou deux années, s'y rendirent dix ou douze fois à leurs propres frais. Au reste, quoiqu'un grand nombre de ses auditeurs, surtout au commencement, fussent des gens grossiers et sans éducation, jamais notre cher professeur n'avait besoin d'en rappeler un seul à l'ordre. La haute dignité, jointe à la candeur enfantine et à la bienveillance cordiale qui rayonnaient dans toute sa personne, inspiraient à chacun l'amour et le respect. L'Instruction commençait toujours par la prière; et les cœurs les plus insensibles ne pouvaient se défendre d'une vive émotion lorsqu'Overberg, entrant dans la salle et prenant à la main la barrette noire qui couvrait sa vénérable tête, récitait debout le *Veni Sancte Spiritus*. Éloigné comme il était de tout ornement et de tout appareil de science dans ces discours, comment et par quelle force intérieure captivait-il même les hommes les plus versés dans l'éducation, qui venaient à l'improviste l'entendre sans se montrer? c'est ce que va nous révéler le passage suivant de ses notes journalières:

"Que dans toutes les circonstances l'amour de Dieu soit ton mobile, la volonté de Dieu ta règle, la gloire et la satisfaction du Dieu ton but. S'il en est ainsi, tu marches devant Dieu et tu deviens parfait. En d'autres termes: fais et souffre tout pour l'amour de Dieu, pour sa volonté et pour sa gloire. Désire la fidélité, pratique la fidélité, persévère dans sa fidélité." Dans le même journal, à la date du 6 novembre 1761, après la clôture de ses leçons des vacances à l'École Normale, il remercie Dieu, du plus profond de son cœur, de l'assistance toute particulière qui, cette année, l'a préservé des embarras dans lesquels il était tombé les années précédentes: "Les autres années, dit-il, la honte et la confusion m'étaient encore plus nécessaires, car j'avais plus de confiance en mes propres forces et plus de vains désirs de plaire au monde. Cette année, ô mon Dieu, tu m'as donné davantage le sentiment de ma faiblesse, tu m'as inspiré plus de confiance en toi et plus de désirs de ne plaire qu'à toi seul."

Overberg puisait dans la science de l'âme les principes de l'éducation et de l'instruction, et il mettait à la portée des esprits les plus incultes. Souvent, il fortifiait et éclairait sa doctrine par des comparaisons et des exemples. Alors le don extraordinaire qu'il avait de raconter se manifestait dans toute sa puissance. Il

savait si bien, lorsqu'il le fallait, décrire les moindres détails, que l'on croyait toujours retrouver dans ses tableaux quelque fait dont on avait soi-même été témoin. C'est ainsi qu'un jour, comme il mettait à nu certaines absurdités des écoles de campagne, un vieux magister de village, frappé de la vérité de sa peinture, l'interrompit en s'écriant : " Monsieur Overberg, c'est tout comme ça qu'on fait chez nous." Souvent il avait des traits du plus haut comique, mais accompagnés d'une si grande dignité naturelle, que jamais l'hilarité des auditeurs ne se permettait un rire inconvenant. Des personnes tout-à-fait étrangères aux écoles fréquentaient ses leçons uniquement pour l'entendre exposer et raconter.

Les merveilles de la création avaient de tout temps été pour Overberg un miroir de la divinité. Il aimait la nature dans le sens le plus élevé et le plus noble. Chaque feuille d'arbre et la plus petite fleur des champs lui étaient un témoignage de la puissance, de la bonté et de la sagesse de Dieu. Depuis sa plus tendre enfance, il considérait la nature de ce point de vue; s'élever de la créature au créateur (selon sa propre expression) était devenu pour lui une habitude. Il recommandait vivement aux élèves de l'École Normale la contemplation des œuvres divines, il les y préparait par ses enseignements, et les exhortait à éveiller de bonne heure l'attention des enfants sur les beautés du monde extérieur. Suivant lui, un instituteur, surtout à la campagne, doit souvent conduire ses écoliers en plein air, et leur faire observer les moindres particularités de la création, pour les habituer à se rendre compte du but auquel Dieu destine toutes choses, et du concours de chaque objet au bien général. Il citait lui-même un grand nombre de faits qui prouvent manifestement la sagesse divine, et afin de mieux faire comprendre la puissance et la grandeur de Dieu, il avait soin d'entremêler dans ces instructions religieuses un tableau abrégé des merveilles de l'univers.

Mais ce qui agissait autant que son enseignement même sur les élèves de l'École Normale, c'était la tendre affection, la condescendance et la patience dont Overberg leur donnait l'exemple continu, principalement dans ses rapports avec eux. Lorsqu'il avait expliqué jusqu'à deux fois, de la manière la plus claire et la plus nette, une chose très-compréhensible, s'il s'apercevait qu'un seul auditeur ne l'eût pas saisie, il reprenait tranquillement une troisième démonstration, prouvant par là, à ceux qui instruisent les autres, cette vérité importante : que l'on peut se mettre à la portée de tout le monde sans manquer en rien à la solidité de l'enseignement.

La leçon se terminait toujours par un chant religieux. Overberg aimait profondément la musique, surtout la musique religieuse allemande. Dans une des dernières années de sa vie, il avait été fort édifié d'un chant de litanies qu'il avait entendu, un dimanche soir, dans une église de village. " Si j'étais à la tête d'une paroisse, dit-il au curé de l'endroit, je ferais aussi chanter de pareilles litanies. Comme ces mots : *Aie pitié de nous*, remuent puissamment l'âme ! "

À la fin de leurs cours, les candidats étaient interrogés de vive voix et par écrit; et, d'après le résultat de cette double épreuve on leur donnait une place et un traitement plus ou moins élevés. Les nouveaux maîtres d'école étaient recommandés aux curés pour leur propre perfectionnement intellectuel et pour l'accomplissement de leurs devoirs. " Le curé, par son savoir et son expérience, disait Overberg, doit servir de guide à l'instituteur : il est bien plus en état d'embrasser les rapports des choses que celui-ci, qui n'a pas reçu, à proprement parler, de culture scientifique." Overberg inculquait spécialement aux instituteurs cet esprit de déférence envers les curés : " Il y en a toujours quelques-uns, disait-il, qui ne veulent pas écouter leur pasteur : or, je remarque, en consultant mes notes, que ce ne sont, en général, ni les plus capables, ni les plus ignorants, mais les sujets médiocres et à demi instruits."

Pendant tout le reste de sa vie, Overberg demeura pour les maîtres d'école qu'il avait formés, un ami paternel, un confident et un consolateur. Aucun d'eux ne venait à Münster sans l'aller voir; ils le consultaient par écrit sur leurs affaires, et peut-être

n'en est-il pas un seul qui ne garde encore de lui quelques lignes d'encouragement.

Ainsi, avec le secours de Dieu, Overberg fut dans son pays le fondateur et le soutien d'une précieuse pépinière d'instituteurs. Il mérita également bien de ses compatriotes en formant des maîtresses d'école qui, sans doute, ne trouveraient guère ailleurs leurs égales. Des jeunes personnes, nées par le seul mobile de l'amour et de la crainte de Dieu, après s'être formées sous sa direction et en suivant les leçons qu'il faisait aux petits enfants, devinrent d'excellentes institutrices chrétiennes, et restèrent fidèles, toute leur vie, à cette vocation pénible sans que rien au monde pût les en détacher. On employa dans les écoles de filles avec un merveilleux succès la plupart de ces institutrices; et leur réputation s'accrut au point que beaucoup d'entre elles furent attirées en pays étranger. D'autres, placées dans de nombreuses familles en qualité de gouvernantes, y portèrent la bénédiction qui reposait sur toutes les œuvres d'Overberg.

Pour les institutrices dont nous parlons, le meilleur moyen de se former était l'instruction que notre professeur donnait à l'école gratuite du couvent de Lorraine. Trois fois la semaine, il y passait plusieurs heures à enseigner la Religion, l'histoire sainte et le calcul. Des personnes de toutes conditions se pressaient surtout au catéchisme qu'il faisait, le dimanche, dans l'église du même couvent, et croyaient voir là, dans le *scruteur fidèle*, une image de celui qui a dit : " Laissez venir à moi les petits enfants." Les passages suivants du journal déjà cité font voir combien ce catéchisme était pour lui une affaire intime et sérieuse.

(15 janvier 1790.) " Ce matin je suis encore allé faire mon instruction sans l'avoir convenablement préparée. O Dieu, aide-moi pour que ceci ne m'arrive plus. C'est une illusion de me dire à moi-même : Sois tranquille, tu es maître de ton sujet, telle affaire est plus importante, du moment qu'elle se laisse différer. Le manque de préparation entraîne beaucoup de fautes : la leçon devient obscure, incertaine, diffusée; l'esprit des enfants se trouble, ils écoutent mal, ils sont à la gêne et j'y suis avec eux. En général, j'ai fort à me garder de descendre dans les minuties, d'être trop long et trop savant pour les enfants. Une seule leçon bien comprise et bien retenue vaut mieux pour eux que d'en entendre dix et de n'en comprendre aucune, ou de perdre de vue et d'oublier, parmi les autres, la dixième qui était précisément la plus utile. Aide-moi, ô mon Dieu, pour que j'imite de plus en plus dans mes leçons la manière divinement simple, courte et saisissable de ton bien-aimé Fils. Fais que je me demande toujours avant de commencer une instruction : Est-elle nécessaire, est-elle utile? N'y en a-t-il pas une autre qui doit passer auparavant? Est-elle à leur portée? Quel est le but que je me propose? Ne donnera-t-elle aux enfants qu'une apparence de savoir? Dans ce cas il faudrait y renoncer. Est-elle présentement la plus profitable?

(A continuer.)

AVIS OFFICIELS.

Ministère de l'Instruction Publique. NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, par ordre en Conseil, du 7 mars 1868, a bien voulu faire les nominations suivantes, savoir :

Louis Girard, Ecuyer, pour être secrétaire du Ministère de l'Instruction Publique;

Henry Hopper Miles, Ecuyer, pour être assistant-secrétaire dans le même ministère.

INSPECTEURS D'ÉCOLES.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province, par ordre en Conseil, en date du 19 Février, nommer Jean-Baptiste Delage, Ecuyer, instituteur de St. Oénaire, Inspecteur d'Écoles pour le District de St. Hyacinthe, en remplacement de Charles DeGazes, Ecuyer, décédé.

EXAMINATEURS.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province, par ordre en Conseil, en date du 19 Février, nommer le Révérend M. Thomas Aimé Chandonnet, membre du Bureau des Examineurs catholiques de la Cité de Québec, en remplacement du Révérend M. N. F. Fortier qui a résigné.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Lieutenant-Gouverneur, a bien voulu, par minute en Conseil, en date du 10 février dernier, faire les nominations suivantes :

Yamaska. — Village de St. Michel d'Yamaska : Paul Payen, écuyer, notaire, et MM. Toussaint Vigeant, Pierre Letendre, Gilbert Brisebois et Narcisse Cartier. Cette localité n'existait pas comme municipalité scolaire au mois de juillet dernier.

Et en date du 4 de ce mois :

Chicoutimi. — Village de Chicoutimi : Ovide Bossé, Ecuyer, en remplacement d'Ovide Bossé, Ecuyer, dont le temps d'office était expiré en juillet dernier, l'élection n'ayant pas eu lieu à cette époque.

St. Jean. — St. Marguerite de Blairfindie : M. Isaac Piédalue, fils de Paul, en remplacement de M. David Brosseau dont le temps d'office est expiré. M. David Brosseau avait été réélu, mais il a refusé d'accepter.

Drummond. — St. Germain de Grantham : M. Michel Arpin en remplacement de M. Étienne Jeanson, qui a quitté définitivement la municipalité.

Charlevoix. — Callières : MM. Baptiste Bouchard et Joseph Simard, en remplacement de MM. Séverin Simard et Jacques Foster, sortis de charge. L'élection ne s'est pas faite au temps voulue par la loi.

Charlevoix. — St. Fidèle : M. Jean Brisson, en remplacement de M. Achille Bherein, l'élection n'ayant pas eu lieu à l'époque voulue par la loi.

Rimouski. — Ste. Angèle de Mérici : MM. Bernard Levesque, Augustin Pelletier, Michel Plante, Joseph Fiola, junior, et Samuel Gagnon. Cette localité n'existait pas comme municipalité scolaire au mois de juillet dernier.

Terrebonne. — St. Janvier de Blainville : M. David Desrochers, en remplacement de M. Louis Forget, qui a quitté définitivement la municipalité.

Ottawa. — Notre-Dame de Bonsecours : M. Dennis O'Neil, en remplacement de M. Joseph Thomas, qui a quitté définitivement la localité.

SYNDICS D'ÉCOLES.

Québec. — Stoneham : Francis Arnett, Ecuyer, de Tewkesbury, en remplacement du Rév. M. Robert Michell, qui a quitté définitivement la municipalité.

ERRNEUR A CORRIGER DANS LE RAPPORT DU SURINTENDANT.

Les classes du Collège de Rigaud ont été suivies par 132 élèves au lieu de 32.

ANNEXIONS ET ÉRECTIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par ordre en Conseil du 27 janvier :

1o. D'annexer la partie de la Rivière-aux-Brochets, dans la Municipalité de Stanbridge, Comté de Missisquoi, à la Municipalité de St. Sébastien dans le Comté d'Iberville pour les fins scolaires ;

2o. D'annexer partie de la Municipalité du Township de Stanfold dans le Comté d'Arthabaska, depuis le premier lot jusqu'au dixième lot inclusivement, dans le premier rang du dit Township, à la Municipalité de St. Calixte de Somerset dans le même Comté pour les fins scolaires ;

3o. D'annexer une partie de la Municipalité du Township de Stanfold, depuis le onzième lot, jusqu'au vingt-sixième du premier rang du dit Township, autrement connu sous le nom de St. Eusèbe de Stanfold, à la Municipalité de St. Louis de Blandford, pour les fins scolaires ;

4o. D'ériger en Municipalité scolaire, sous le nom de : Municipalité scolaire du Village de St. Michel d'Yamaska, dans le Comté d'Yamaska, toute cette portion de terrain déjà érigée en Municipalité, pour les fins civiles, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur-Général de la Province du Canada en date du 11 septembre 1866.

ÉRECTIONS ET SÉPARATIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Son Excellence, le Lieutenant-Gouverneur, a bien voulu, par un ordre en Conseil, en date du 4 de ce mois, ériger en municipalités scolaires :

1o. La paroisse de Ste. Perpétue avec les mêmes limites qui lui ont été assignées pour les fins civiles, par proclamation de Son Excellence, l'Administrateur de la Province du Canada en Conseil, en date du 10 décembre 1866 ;

2o. La paroisse de Ste. Adèle, comté de Terrebonne, telle qu'elle a été

érigée canoniquement, et avec les mêmes limites qui lui ont été assignées pour les fins civiles, par acte du parlement, 24 Victoria, ch. 29, clause 26 ;

Distraire de la municipalité scolaire de Ste. Monique, comté de Nicolet, pour être annexée à la municipalité scolaire de St. Léonard, la partie du territoire dont voici la description, et comprise dans les limites suivantes :

Au sud-est, le township de Wendover, au sud-ouest, la profondeur des terres de la concession nommée " la concession du nord-est de l'Île à la Fourche," au nord-est, la paroisse de St. Léonard, et au nord-ouest, une ligne parallèle à la ligne qui sépare le township de Wendover de la seigneurie de Nicolet, et qui serait le prolongement de la ligne qui sépare le cinquième du sixième rang de l'augmentation du township d'Aston. Ce territoire est composé d'une partie de la concession du nord-est de la rivière Nicolet et d'une partie de la concession du Grand St. Esprit.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUEBEC, (PROVINCE DE QUEBEC) MARS 1868.

Lois sur l'Instruction Publique.

Nous publions, dans cette livraison, deux nouvelles lois sur l'Instruction publique, qui ont été passées dans la première session du premier parlement de la Province de Québec.

La première de ces lois a rapport à l'organisation du ministère de l'Instruction publique, et nos lecteurs verront aussi, dans la colonne des *Avis Officiels*, que M. Giard, qui avait été nommé temporairement Surintendant de l'Éducation, est nommé Secrétaire du Ministère de l'Instruction Publique, et que M. Miles, qui avait été nommé temporairement Secrétaire, est nommé Assistant-Secrétaire.

Les premières sections de cette loi confèrent au Ministre de l'Instruction Publique certaines attributions concernant l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. Dans l'état actuel des finances de la province, ces dispositions n'auront peut-être point de résultats bien importants, elles permettront cependant de préparer les voies à quelques mesures qui placeront notre pays sur un meilleur pied en ce qui concerne des intérêts que des besoins plus pressants ont peut-être fait abandonner un peu trop exclusivement à l'initiative individuelle.

Personne n'ignore combien M. le Ministre de l'Instruction Publique a le progrès des lettres et des arts à cœur, et nous sommes certains que s'il est en cela secondé par l'opinion publique, comme le gouvernement l'a été dans les questions de l'agriculture et de la colonisation, nous retirerons bientôt de grands avantages de la nouvelle organisation de ce département.

La seconde loi, sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs, a pour objet, premièrement, d'augmenter les ressources des commissions scolaires catholiques et protestantes des deux grandes cités de Québec et de Montréal. Les conseils municipaux de ces deux villes sont autorisés à prélever une cotisation spéciale, s'ils ne trouvent point moyen d'économiser sur leurs autres dépenses ; mais ils devront, dans tous les cas, fournir la somme qui est maintenant exigée d'eux.

Nous sommes heureux d'apprendre que cette mesure va mettre messieurs les Commissaires d'école catholiques de Montréal en état de réaliser le projet qu'ils avaient formé depuis longtemps d'établir sur un grand pied l'Académie Commerciale dirigée par M. Archambault, et de construire, pour cette institution, un édifice dont les plans ont été récemment soumis à M. le Ministre de l'Instruction Publique par leur Président, M. Rousselot, du Séminaire de St. Sulpice, à qui Mont-

réel est déjà redevable de l'établissement de ses magnifiques salles d'asile. M. le Ministre, qui a visité, comme on a pu le voir par son rapport, les écoles commerciales de la France, de la Belgique et de l'Allemagne, prend le plus grand intérêt à cette importante entreprise et en a conféré longuement avec ses promoteurs.

Il y a aussi tout lieu d'espérer que plusieurs nouvelles écoles gratuites, pour les classes pauvres, vont être ouvertes dans nos deux grandes cités, et nous sommes certains que celles-ci ne tarderont pas non plus à retirer, de cette diffusion des connaissances utiles dans les classes pauvres, un profit plus que proportionné aux sacrifices qu'elles auront faits.

La loi que nous publions contient aussi des dispositions qui permettent aux Commissaires d'école de toutes les municipalités scolaires de doubler la somme qu'il leur avait été permis jusqu'ici d'employer à la construction des maisons d'école. Lors que cette somme avait été fixée par la législature, les besoins et les progrès de l'instruction publique étaient tout autres que ce qu'ils sont aujourd'hui; de plus, le coût des matériaux et les frais de construction étaient beaucoup moindres. Plusieurs municipalités se trouvaient gênées par cette restriction, qui a donné lieu à plus d'un procès et à de grandes difficultés. Nous appelons l'attention de MM. les Inspecteurs d'école, de MM. les Commissaires et des amis de l'éducation en général sur les nouvelles dispositions de la loi, et nous les exhortons à en profiter pour améliorer la partie matérielle de l'enseignement, laquelle, dans ce pays, est peut-être ce qui laisse encore le plus à désirer. Les plus grands inconvénients résultent très-souvent non-seulement pour l'enseignement, mais encore pour la santé des élèves et même leur moralité, de l'insuffisance et de la mauvaise construction des maisons d'école.

On trouvera, dans le premier et dans le second volume de ce journal, une série d'articles sur la construction et l'ameublement des maisons d'école que l'on fera bien de consulter avant d'encourir de nouvelles dépenses. M. le Principal de l'École Normale Jacques-Cartier a aussi commencé l'installation d'un petit musée pédagogique que nous conseillons de visiter, ainsi que les écoles modèles annexes de nos écoles normales.

Acte concernant la charge de Ministre de l'Instruction Publique.

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Le Lieutenant-Gouverneur pourra nommer de temps à autre, sous le grand sceau de la Province un Ministre de l'Instruction Publique, et toutes les dispositions du présent acte s'appliqueront au Ministre de l'Instruction Publique déjà nommé et actuellement en charge.

2. Les fonctions et attributions du Ministre de l'Instruction Publique seront :

1. Toutes celles actuellement attribuées par la loi au Surintendant de l'Éducation.

2. Toutes celles qui lui seront attribuées par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil concernant la création ou l'encouragement d'associations artistiques, littéraires ou scientifiques, l'établissement de bibliothèques, musées ou galeries de peinture par ces sociétés, par le Gouvernement ou par des institutions publiques avec l'aide du Gouvernement ou par des institutions publiques avec l'aide du Gouvernement ou par des institutions d'examen, et la distribution de diplômes, médailles ou autres marques de distinction pour des travaux littéraires, scientifiques ou artistiques, et la distribution de tous les fonds qui pourront

être mis à sa disposition par la Législature pour de semblables objets, et en général tout ce qui a rapport au patronage et à l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

3. Pourvoir à l'établissement d'écoles d'adultes et à l'instruction des ouvriers et des artisans, et pour cet objet les pouvoirs et attributions du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics ou partie de ces pouvoirs et attributions, en ce qui concerne la Chambre des Arts et Manufactures et les Instituts d'Artisans, peuvent être transférés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil au Ministre de l'Instruction Publique.

4. Recueillir et publier des statistiques et des renseignements sur toutes les institutions d'éducation, bibliothèques publiques, associations scientifiques et littéraires, et en général sur tout ce qui a rapport au mouvement littéraire et intellectuel.

3. Il sera également nommé un secrétaire et un assistant-secrétaire du Ministère ou Département de l'Instruction Publique, et tous autres officiers qui seront requis pour l'administration des lois sur l'instruction publique, et la nature des fonctions et devoirs de tous tels officiers sera prescrite de temps à autre par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil et, lorsqu'il paraîtra que certains devoirs et attributions ne peuvent être remplis par le Ministre de l'Instruction Publique en personne, ces devoirs et attributions pourront être délégués par ordre en Conseil au secrétaire, à l'assistant-secrétaire, ou à aucun des officiers du Département ou des Inspecteurs d'École; et lorsque tels devoirs ou attributions auront été ainsi délégués, soit par un règlement d'une nature générale, soit pour des cas particuliers, la signature de tel fonctionnaire à qui ces pouvoirs auront été délégués, en ce qui concerne ces matières, équivaudra à celle du Ministre de l'Instruction Publique; mais tout tel fonctionnaire délégué sera tenu d'agir conformément aux instructions et sous la direction du Ministre de l'Instruction Publique et la mention du fait de tel délégué dans tout document signé ou certifié par le Ministre de l'Instruction Publique ou par le secrétaire ou par l'assistant-secrétaire du Département de l'Instruction Publique, sera preuve suffisante de ce fait devant toute Cour de Justice jusqu'à preuve du contraire.

4. La signature du Ministre de l'Instruction Publique, ou celle du secrétaire ou de l'assistant-secrétaire du département de l'Instruction Publique fera preuve devant toute cour de justice de tout document certifié par eux conforme à l'original, et tout document certifié par eux conforme à l'original, et tout document paraissant être revêtu de leur signature, sera censé en être revêtu jusqu'à preuve du contraire.

5. Le Ministre de l'Instruction Publique sera membre du Conseil Exécutif, et éligible à l'Assemblée Législative, ou pourra être appelé au Conseil Législatif quoique recevant un traitement; et il pourra aussi remplir en même temps quelque autre des charges désignées dans la cent-trente-quatrième clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, et lorsqu'il ne sera pas jugé expédient de nommer un Ministre de l'Instruction Publique, il sera alors loisible au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de nommer un Surintendant de l'Éducation, lequel aura tous les divers pouvoirs et attributions accordés et imposés par la loi au Surintendant de l'Éducation; et le secrétaire et l'assistant-secrétaire du Département de l'Instruction Publique, prendront alors le titre de secrétaire et d'assistant-secrétaire du Bureau de l'Éducation; et le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pourra déclarer que le Surintendant de l'Éducation aura tous les pouvoirs et toutes les fonctions, ou partie des pouvoirs, et fonctions désignés dans les deuxième troisième et quatrième paragraphes de la première section du présent acte, ou ordonner que ces pouvoirs, fonctions et attributions appartiendront au secrétaire de la province, ou à quelqu'autre membre du Conseil Exécutif.

6. Le Ministre de l'Instruction Publique ne sera point tenu de donner caution, et cette partie de la vingt-troisième section du chapitre quinze des Statuts Refondus qui a rapport au cautionnement à être donné par le Surintendant de l'Éducation est abrogée; et le Surintendant de l'Éducation, lorsqu'il en sera nommé un, et le secrétaire et l'assistant-secrétaire du Département

de l'Instruction Publique, ou du Bureau de l'Éducation, et tous autres officiers du dit département ou bureau, qui seront en même manière concernés dans la comptabilité des dits départements ou bureau donneront tel cautionnement que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil exigera d'eux.

Normale de " en y ajoutant le nom de l'école; et il devra rendre compte au Surintendant de l'éducation de toutes les sommes perçues en vertu de cette section; et cette section s'appliquera au recouvrement de toute somme actuellement due aux écoles normales par suite des règlements actuellement en force.

Acte pour pourvoir plus efficacement au soutien des écoles dans certains cas, et autres fins y mentionnées.

SA MAJESTÉ, par et de l'avis de la Législature de Québec, a décrété ce qui suit:

1. Les corporations des cités de Québec et de Montréal devront payer chaque année à l'avenir aux bureaux des commissaires d'écoles catholiques et des commissaires d'écoles protestants des dites cités une somme triple de celle qu'ils auraient droit de recevoir du surintendant de l'éducation, si la cent trente-troisième section du chapitre quinze des statuts refondus du Bas-Canada était abrogé.

2. Il sera loisible aux commissaires d'école des dites cités, avec l'approbation du surintendant de l'éducation, de mettre à part chaque année une partie de leurs revenus, n'excédant pas un quart, pour la construction de maisons d'école et l'installation des écoles.

3. Si les dites corporations le jugent à propos, elles pourront prélever une taxe spéciale sur la propriété foncière ou sur toute ce qui est ou sera sujet à taxation et cotisation en vertu des actes d'incorporation des dites cités ou des actes qui les amendent ou les amenderont, ou pour partie d'icelle; mais le défaut de prélever la dite taxe ou partie d'icelle, n'exemptera aucunement les dites corporations de payer les dites sommes, et la dite taxe sera répartie, imposée et prélevée de la même manière que la cotisation annuelle pour les fins municipales dans les dites cités, mais si elle n'a pas été imposée et répartie dans le même temps que la cotisation annuelle, elle pourra l'être en aucun temps de l'année, et toute ce qui dans la cent trente-et-unième section du chapitre quinze des statuts refondus du Bas-Canada est contraire à ce qui précède est abrogé.

4. La soixante-quatrième section du chapitre quinze des statuts refondus du Bas-Canada est amendée en substituant dans le septième paragraphe de la dite section aux mots " mille piastres " les mots " trois mille piastres " et aux mots " cinq cents piastres " les mots " seize cents piastres. "

5. Il sera loisible aux commissaires et aux syndics des écoles dans toute municipalité scolaire d'imposer, avec l'approbation du Surintendant de l'éducation, une cotisation spéciale pour le paiement des dettes contractées par les dites commissaires ou syndics avant la passation de la présente loi pour la construction de maisons d'école au-delà du montant alloué par la loi alors en force, et l'on ne pourra opposer au recouvrement de toute telle cotisation spéciale, aucun jugement mettant de côté une cotisation antérieure, soit parce qu'elle excède le montant alloué par la loi, soit pour raison d'aucune informalité, et le montant de toute telle cotisation spéciale pourra aussi comprendre les frais encourus par les municipalités pour poursuites en vertu de cotisations antérieures, pourvu que le tout n'excède point le montant fixé par la présente loi.

7. Le Principal de chaque école normale, avant d'admettre aucun élève dans cette école, lui fera signer, en présence de deux témoins, un document ou obligation par laquelle il s'obligera à payer pour sa pension dans l'école, ou, s'il est élève boursier, à rembourser dans certains cas la somme allouée pour sa bourse, et à payer telle amende qui sera requise d'après les conditions qui seront fixées de temps à autres par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil; et tout père, tuteur, gardien ou ami pourra signer tel document et s'obliger, soit en sa qualité, soit personnellement, au paiement de toutes sommes exigibles en vertu des dites conditions, et le Principal de toute école normale pourra poursuivre devant aucune cour de justice pour le recouvrement de toutes sommes en vertu de toute telle obligation et sera désigné dans toute poursuite seulement par les mots " Le Principal de l'École

OBITUAIRE.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Alexandre de Lusignan, qui a été pendant plus de onze années préposé aux comptes et aux statistiques, dans le département de l'Instruction Publique. Dans le mois de novembre 1866, M. de Lusignan, qui depuis déjà près d'un an, se sentait atteint de l'impitoyable maladie qui l'a conduit au tombeau, demanda et obtint un congé d'absence qu'il utilisa en se rendant de suite à la Floride, où il demeura jusqu'au mois de juin dernier. Il était naturel d'espérer qu'un climat plus doux et la cessation du labeur considérable que sa charge lui imposait, et dont il s'acquittait avec zèle et avec une rare application, le ramèneraient à la santé. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il lui était impossible de reprendre ses travaux, et quelques mois plus tard, il résignait sa charge.

M. de Lusignan était fils du docteur de Lusignan, qui fut l'officier rapporteur lors de la malheureuse affaire du 21 mai 1831 à Montréal, et qui fut injustement emprisonné en 1837, comme bien d'autres amis du pays. Il avait épousé en première nocce, Mlle Adéline Roy, fille de M. le juge Roy, et nièce de l'Hon. P. J. O. Chauveau. Il laisse de son second mariage avec Mlle Marie-Anne Guy, fille de feu M. le juge Guy, deux enfants; il en avait perdu un autre peu de temps après son retour de la Floride.

M. de Lusignan était doué d'une grande habilité, surtout dans la spécialité à laquelle il s'était consacré. D'un caractère doux et affable, il s'était fait tout particulièrement aimer et estimer de tous ceux qui avaient des rapports avec lui. Ses anciens confrères du département de l'Instruction publique ainsi que ses nombreux amis regretteront longtemps sa perte.

M. de Lusignan n'était âgé que de trente-cinq ans. Il avait fait ses études au Collège de Montréal où il comptait parmi ses professeurs quelques-uns des hommes les plus distingués de cette vénérable maison. Là aussi, il avait des amis qui se sont intéressés à lui jusqu'à ses derniers moments; et plusieurs d'entre eux assistaient à ses funérailles, qui ont eu lieu à Notre-Dame, le 17 de ce mois. On remarquait parmi ceux qui y étaient présents, l'Hon. L. J. Papineau, ami intime de M. de Lusignan père, l'Hon. M. Chauveau, ministre de l'Instruction Publique, M. Cherrier, président du conseil de l'Instruction Publique, l'Hon. M. Laframboise, plusieurs officiers du département, M. l'abbé Verreau, principal de l'École Normale Jacques-Cartier, et MM. les professeurs et les élèves de cette école, M. Morrison, curé de Napierville et parent du défunt, M. Rousselot, curé de Notre-Dame et M. Morrison ont fait les divers services funèbres.

Tronto-troisième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, tenue le 30 Août 1867, et le 31 Janvier 1869.

SÉANCE DU MOIS D'AOUT.

Présents: M. Regnault, professeur à l'École Normale; MM. les inspecteurs Valade et Caron; MM. M. Emard, président; H. Bellerose, vice-président; J. O. Cassegrain, secrétaire; U. E. Archambault, bibliothécaire; J. E. Roy, A. Dulpé, conseillers; G. Gervais, H. T. Chagnon, H. Dostaler, E. Désormeau, A. Chenevert, R. Savignac, H. Rondan, O. Gauthier, V. Harman, C. Braut, P. P. Angers, A. Lanctot, A. Lathèque, P. Marcoux, P. Demers, L. A. Tremblay, O. Pelletier.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière conférence. M. le Président soumit le sujet de discussion qui suit: " Quelle doit être la conduite de l'instituteur: 1o à l'égard des enfants, 2o à l'égard des parents, 3o à l'égard des autorités? "

MM. Regnault, Valade, Caron, Archambault, Chagnon, Angers, Roy et Dulpé prirent successivement la parole et surent jeter beaucoup de lumière sur cette question.

Proposé par M. Rondeau, secondé par M. Harman :

Que la séance soit ajournée au dernier vendredi de janvier prochain, à 2 heures de l'avant-midi, et que le sujet de discussion ci-dessus y soit de nouveau débattu.—Adopté.

SEANCE DU MOIS DE JANVIER.

Présents : MM. les abbés Verreau et Routhier, M. Dowling, ancien curé ; MM. Regnault, Duval et Fahey, professeurs à l'École Normale ; MM. les inspecteurs Valade et Caron ; MM. M. Emard, président ; J. O. Cassegrain, secrétaire ; D. Boudrias, trésorier ; U. E. Archambault, L. Kérouack, P. P. Angers, M. C. Ferland, L. T. René, H. Tétreault, R. Savignac, G. Martin, A. Lanctôt, et MM. les Elèves-Maitres de l'École Normale.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière séance.

Lecture sur *L'origine et le développement du langage*, par M. Cassegrain.

M. le Président soumit de nouveau à l'assemblée le sujet de discussion sus-désigné.

M. l'abbé Verreau, MM. Regnault, Valade, Boudrias, Archambault, Kérouack, Angers, Ferland, prirent part à la discussion, qui fut des plus animées. Voici à peu près la substance des débats :

1o L'instituteur doit être plein de bonté, mais en même temps de fermeté à l'égard de ses élèves, leur donner bon exemple en tout, et s'efforcer de conserver dans sa conduite la dignité qu'exige sa position, agissant par des motifs d'un ordre supérieur, n'ayant d'autre but immédiat que le bonheur des enfants. Il doit manifester beaucoup d'intérêt pour leurs récréations et leurs jeux, y prendre part quelquefois, ce qui lui permettra d'étudier leurs caractères de plus près pour corriger en eux ce qu'il trouverait de répréhensible, et encourager ce qui est digne d'encouragement. En un mot, l'instituteur doit être, pour ses élèves, ce qu'est un bon père de famille pour ses enfants.

2o On ne peut nier que l'éducation des enfants n'exige le concours actif et éclairé des parents et du maître. Si l'instituteur n'avait aucun rapport avec les parents, il se priverait par là de puissants auxiliaires. Il doit donc les voir de temps à autre ; les mettre au courant de la conduite et des progrès plus ou moins grands des enfants. Les parents ne tarderont pas à comprendre le dévouement de l'instituteur. Mais s'ils ne prennent pas un véritable intérêt à l'école et à ce qu'on y fait, cette apathie de leur part sera bientôt connue des enfants, et elle sera un écueil sur lequel les efforts du maître, quelques grands et quelques multipliés qu'ils puissent être, viendront éternellement échouer. De plus, cette entente cordiale entre le maître et les parents sera de nature à aplanir les difficultés, et à faire disparaître les préjugés que l'on entretient trop souvent contre celui qui se voue à l'éducation de la jeunesse.

3o L'instituteur doit toujours se montrer soumis à l'autorité légitimement constituée, dans ses rapports avec elle agir avec prudence et ménagement, tout en faisant valoir les droits qu'il peut avoir, et lui comme ailleurs, il doit prêcher d'exemple.

La question suivante sera discutée à la prochaine séance :

"Quels sont les droits de l'instituteur : 1o de la part des enfants, 2o de la part des parents, 3o de la part des autorités ?"

Et sur motion de M. Archambault, secondé par M. Cassegrain, la séance fut ajournée au dernier vendredi de mai prochain, à 9 heures de l'avant-midi.

J. O. CASSEGRAIN,
Secrétaire.

Trante-troisième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Laval tenue le 31 Janvier, 1868.

Présents : MM. F. X. Toussaint, Norbert Thibault, J. B. Cloutier et Fortunat Rouleau, Professeurs ; M. Joseph Létourneau, M. Louis Lefebvre Secrétaire ; MM. Frs. Fortin, Joseph Duchesne, Julien Cloutier et Jules Poliquin membres ; MM. Isidore Belleau et Dion ; MM. Joseph Poivin et Wenceslas Dick, étudiants en Médecine à l'Université Laval.

En l'absence de M. le Président, M. Joseph Létourneau est appelé au fauteuil.

Les Conférenciers inscrits à la dernière conférence faisant défaut, l'assemblée s'ajourna au lendemain, 1er Février, après avoir, sur motion de M. Norbert Thibault secondé par M. Louis Lefebvre, voté des remerciements à M. l'abbé Chandonnet Principal de l'École Normale Laval, pour avoir bien voulu, sur la demande qui lui en

avait été faite par l'association, remettre au 31 Janvier sa causerie sur Rome, qui devait avoir lieu le 29 du même mois.

SEANCE DU 1er FÉVRIER.

Présents : M. l'abbé Chandonnet Principal de l'École Normale Laval ; M. Bruno Pelletier Président, M. Louis Lefebvre Secrétaire ; M. l'abbé de la Chevrotière, F. E. Juncu Inspecteur d'Écoles ; MM. F. X. Toussaint, M. Lacasse, Norbert Thibault et F. Rondeau Professeurs ; MM. Joseph Létourneau, J. B. Dugul, S. Fortin, Frs. Fortin, J. Gravel, A. Esnouf, M. Ryan, E. Gauvin, E. McSweeney, Jos. Poliquin, Julien Cloutier, Jos. Duchesne, E. St. Hilaire, C. Géroix, M. Isidore Belleau, et Messieurs les Elèves-Maitres de l'École Normale Laval.

Messieurs Norbert Thibault et M. Ryan furent des essais qui furent chaleureusement applaudis.

Le sujet proposé à la dernière conférence fut alors discuté : MM. Joseph Létourneau et Hubert Thibault prirent part à la discussion ; M. N. Thibault la résuma comme suit :

1o Comme citoyens, les Instituteurs ont la liberté de s'occuper de politique ; mais ils ne doivent l'exercer que dans une mesure restreinte.

2o Ils devraient recevoir des Journaux politiques.

3o Dans les temps ordinaires, ils peuvent émettre privément leurs opinions sur les affaires publiques ; mais à l'époque des luttes électorales, ils doivent s'abstenir de toute immixtion en matières politiques.

4o En aucun temps ils ne doivent cabaler ni faire de discours politiques aux portes des églises ou en d'autres endroits.

M. F. X. Toussaint proposa, secondé par M. Fortin. Que cette association voyait avec la plus grande satisfaction M. l'abbé Chandonnet occuper le même siège que Mgr. Langevin avait occupé pendant neuf années. Cette association était glorieuse de posséder un homme si éminent, qui par ses talents distingués et par sa haute réputation, avait mérité d'être appelé par le Gouvernement à succéder à Mgr. Langevin.

Cette motion fut agréée et couverte de longs applaudissements.

Le sujet suivant, soumis par M. Thibault, sera discuté à la prochaine conférence :

"Serait-il à propos de diminuer le nombre des conférences et de changer l'époque où elles ont eu lieu jusqu'ici."

Les MM. suivants promirent de lire à la prochaine conférence : J. B. Cloutier, E. St. Hilaire, D. McSweeney et Louis Lefebvre.

La séance fut ajournée au dernier vendredi de Mai prochain.

B. PELLETIER,
Président.
LOUIS LEFEBVRE,
Secrétaire.

Société Historique de Montréal,

11 mars 1868.

Présidence de M. l'abbé Verreau.

M. le Président informe l'assemblée que la législature de la Province de Québec a mis à la disposition de la société la somme de \$100 pour l'aider dans ses travaux.

Il est résolu que des remerciements soient offerts à l'Hon. Ministre de l'Instruction Publique, pour sa bienveillante protection.

Il est décidé qu'à la première réunion de la société, on avisera au meilleur emploi de cette somme.

M. l'abbé Verreau fait voir à l'assemblée un ancien portrait à l'huile du Marquis de Montcalm, qui paraît être de l'époque du héros.

J. U. Baudry, Ecuier, offre à la société une liasse de documents parlementaires de la législature de Québec, première session depuis l'acte de Confédération, et aussi des papiers de la dernière session de la législature de la Province du Canada.

M. l'abbé Verreau donne la liste d'une précieuse série de lettres autographes et inédites, qu'il a eu le bonheur d'acquérir dernièrement. Elles ont été, pour la plupart, écrites à Arnold par Trumbull, Gates, Montgomery, pendant l'invasion de 1775, et saisies à la maison Holland, près de Québec.

M. le Président est prié de convoquer une autre assemblée aussitôt qu'il pourra commodément réunir tous les membres, et l'assemblée s'ajourne.

R. BELLEMAIRE,
Secrétaire.

Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus récentes.

FRANCE.

DEFODOS : PROMENADE A L'EXPOSITION SCOLAIRE DE 1867, par M. Charles Defodon, officier d'académie, rédacteur en chef du *Manuel de l'Instruction Primaire*, etc. ; in-12, 206 p. ; avec plans et vignettes. Paris, Hachette.

Nous avons à remercier M. Defodon de l'envoi d'un exemplaire de cet ouvrage. On sait qu'à l'exposition de Paris, dans le groupe X, celui des objets spécialement exposés en vue d'améliorer la constitution physique et morale de la population, deux classes avaient rapport à l'Instruction publique, la classe 89 qui comprenait ce qui concerne le matériel des écoles et les méthodes d'enseignement de l'enfance, et la classe 90 comprenant ce qui a rapport aux bibliothèques et au matériel de l'enseignement donné aux adultes dans l'atelier, la famille, la commune, ou la corporation. De plus, il y avait dans le parc plusieurs écoles au grand complet, à l'exception seulement du maître et de ses élèves; une était donnée comme type des écoles prussiennes, l'autre comme type des écoles américaines, et une troisième comme type des écoles suédoises. Les instituteurs de toute la France avaient été invités par M. Duruy à visiter l'exposition et surtout les classes que nous venons de mentionner. Non content de cela, M. le Ministre de l'Instruction Publique avait formé dans les salons du ministère une exposition particulière à la France seule ou à un bien plus grand nombre d'objets de provenance française se trouvant réunis. La présence à Paris d'un si grand nombre d'instituteurs a été l'occasion de plusieurs réunions et banquets dont il est rendu compte dans l'appendice. L'ouvrage lui-même contient une description exacte et intelligente, distribuée par pays, de toute l'exposition scolaire. Nous avons été heureux d'y trouver le passage suivant qui a rapport au Canada :

« Dans un petit compartiment d'apparence beaucoup plus modeste se présente l'exposition scolaire d'un pays dont le nom sera toujours cher à la France, le Canada.

« A côté de livres anglais, d'instruments anglais et de méthodes anglaises, nous avons été heureux d'y retrouver, comme un souvenir toujours vivace de la mère-patrie, non-seulement des noms de figure française comme celui de l'hon. M. Chauveau, comme celui de M. Langevin, prêtre, auteur d'une pédagogie, mais encore des livres français, véritablement français et en usage dans nos propres écoles, par exemple différents ouvrages de l'abbé Drioux et le traité de grammaire française de M. H. Julien. Les Canadiens, ceux du Bas-Canada, comme ceux qui habitent les rives des grands lacs, sont avant tout Canadiens, et ils ont raison de se montrer et de rester tels, mais ils ne défendent certes pas à un français de saluer avec sympathie, comme des compatriotes, les dignes descendants de Champlain et de Montcalm, dont ils ont su garder sous la domination étrangère la langue, les mœurs et les lois. »

Petite Revue Mensuelle.

La discorde règne chez nos voisins, et on pourra se réjouir si elle n'apporte pas à son secours la guerre qu'elle a enfantée et dont elle se sépare rarement. Jusqu'à présent elle s'arrête à nos frontières, il est vrai, mais qui peut prévoir les suite d'une guerre qui se ferait presque à notre porte. Les Etats-Unis s'engagent de plus en plus dans la lutte acharnée des partis, au mépris de tout principe, de toute dignité; et à voir l'aideur qu'on y met, tout fait craindre que ce malheureux pays ne reprenne jamais le rang qu'une grande force, d'impulsables richesses, un génie fécond et hardi lui assignaient parmi les nations. Qui reconnaîtrait aujourd'hui dans ces villes presque désertes du Sud, où par un changement qui répuque à la nature, le blanc est souvent l'esclave du noir, qui reconnaîtrait dis-je ce peuple riche, laborieux et intelligent qui avait fait de son pays un vaste jardin et qui, en distribuant les produits à l'univers entier? Ce n'était pas assez de cette guerre fumeuse qui a réduit une moitié du pays à la plus affreuse misère, creusé des gouffres sous les pieds des vainqueurs; ce n'était pas assez de l'épuisement du trésor public et des effrayantes proportions de la dette nationale; il lui faut aujourd'hui donner le spectacle du Président en lutte ouverte avec le Congrès et de deux partis prêts à en venir aux mains dans la Capitale même de ce pays des libertés politiques. On accuse le président et on veut le déposer parce qu'au lieu de consentir à être chef du parti radical et de condescendre à ses volontés, il a préféré rester le chef d'un grand peuple et distribuer avec impartialité ses faveurs et sa protection à la nation toute entière.

Car enfin le successeur de M. Lincoln n'est coupable que de défendre la Constitution et de protéger les droits des victimes de la guerre. Le président Johnson est mis en accusation devant le sénat, asserrément comme Haute Cour de justice, présidée par le juge en chef Chase. Sommé de comparaitre treize de ce mois, ses avocats lui ont obtenu un sursis de dix jours et la cause devra entrer en examen le 24. Cet ajournement ne promet aucune ressource au parti de l'homme de la Constitution et de la raison. La réclamation de l'accusation et le mode de procédure à suivre ont été surveillés et fixés par sept des ennemis les plus acharnés du président. Le juge, malgré son désir manifeste de s'opposer à la déchéance du président, sera obligé de plier devant la majorité. De sorte que le jugement ne se fera pas longtemps attendre.

Comme on le voit, l'Amérique s'accapare une grande partie de la curiosité universelle, toujours avidement tournée vers le scandale ou le

crime. L'Europe ne joue plus qu'un rôle secondaire dans les événements du jour. Aucun fait nouveau ne s'y produit. Les Réniens en Angleterre, les révolutionnaires en Italie, les agitateurs en Espagne sont passés à l'état chronique. Rien de nouveau, de vif, de palpitant ne s'offre aux regards. Quelques coups de fusils, échangés contre des brigands ou des pillards par le parti du droit et de l'ordre, sont les seuls bruits qu'on pourrait entendre aujourd'hui en Europe. Aussi paraît-on attacher beaucoup plus d'intérêt à ce qui se prépare qu'à ce qui se passe. Les regards d'un grand nombre de personnes sont tournés vers l'Orient où se joue la régénération des Provinces Turco-Slaves, sous la surveillance avide et pleine de convoitise de la Russie.

Ce n'est pas aussi sans une certaine inquiétude mêlée d'étonnement, que plusieurs ont suivi le Prince Napoléon se dirigeant vers la Prusse, chargé pensait-on d'une mission diplomatique de la plus haute portée. Mais de ce côté, les inquiétudes se sont promptement calmées au bruit des fêtes qui n'ont cessé de pleuvoir sur Son Altesse durant sa visite dans la Capitale du nouvel Empire. Les préparatifs des armes, le tumulte et l'agitation qu'avaient causées bien des bruits belliqueux semblent s'être apaisés au instant pour faire un plus ample écho aux nobles voix qui ont retenti au sein du Parlement Anglais et du Corps Législatif de France. A Londres on voit M. Gladstone rendre, dans un discours imposant, un tribut de regrets à Lord Derby qui se retire de la direction des affaires, et saluer l'avènement au pouvoir de M. Disraeli. Amis comme adversaires du noble et vaillant homme d'état, tous ont à l'envi parsemé de fleurs le chemin de sa retraite. L'écho des regrets qui ont retenti au parlement ira sans doute se joindre au concert des louanges qui se fera entendre au loin dans la postérité. Il laisse du reste, après lui, pour continuer les traditions glorieuses de sa famille, son fils Lord Stanley, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, l'ami intime de M. Disraeli et qui promet, dans un temps donné, de prendre le timon des affaires.

Au vingt-quatrième héritier de la lignée des Derby, vient de succéder un pauvre plébéien dans la direction du vaste empire britannique. Ce n'est pas tout, il faut ajouter encore, pour le relever à la hauteur de tout son mérite, que M. Disraeli appartient à la nation juive, sur laquelle pèse si lourdement le poids de la destinée. Avec du travail, de l'énergie, il a écarté la pierre qui lui fermait l'entrée de la vie politique; il s'est posé comme champion, s'est moqué de ses blessures et a trouvé la source de son triomphe dans ses défaites mêmes. On sait que Demosthène subit un échec à sa première harangue, et ce fut là l'origine de sa gloire. M. Disraeli ne fut pas moins malheureux d'abord, ni moins heureux ensuite que l'immortel orateur d'Athènes. Voici comment un publiciste français apprécie sa carrière et son talent.

« M. Disraeli, tout le monde le reconnaît en Angleterre, a lui seul gagné sa place. Il n'y a dans cette fortune ni faveur de cour, ni alliance patricienne, ni fanatisme de parti, ni popularité démagogique, il n'y a que la supériorité de l'homme et l'évidence de la justice. M. Disraeli avait tout en quelque sorte contre lui quand, avant l'âge de 20 ans, il abordait le monde en écrivant dans *Vivian Grey* le roman de sa vie, qu'il a maintenant conduit au dénouement le plus glorieux. Entre *Vivian Grey* et le jour où la Reine lui a confié la composition du cabinet, quelles aventures! Animé par une inspiration toujours poétique et une énergie de volonté qui ne redoutait pas la bizarrerie, M. Disraeli passa plusieurs années à écrire de charmantes compositions romanesques imprégnées le plus souvent de paradoxes politiques, et s'amusa comme un Alcibiade à couper de mille façons la queue de ses chiens. Il alla même à cette époque jusqu'à tenter la composition d'une poème épique, *The Revolutionary Epoch*, dont il imprimait encore les fragments il y a quatre ans en le dédiant à Lord Stanley, à qui l'unit une sympathie affectueuse. L'obstacle le plus redoutable que M. Disraeli put rencontrer dans la société anglaise et justement dans le parti tory, qui avait ses inclinations politiques, était dans l'origine hébraïque, qui est parlante dans son nom. Il ne s'effaroucha point et attaqua franchement le taureau par les cornes. Il écrivit *Alroy*, roman poétique en l'honneur de l'un de ces Hébreux du moyen-âge qui tentèrent de reprendre Jérusalem par les armes, et plus tard dans le récit entraînant et étincelant de *Coningsby* il incarma en Sidonia le grand et mystérieux juif cosmopolite, l'oracle philosophique de son œuvre. Entré à la Chambre des Communes en 1837 on sait qu'il fut interrompu dans son premier discours, et que celui que la Chambre reconnaît aujourd'hui comme son plus parfait orateur se rassit en disant au assistants ironiques qu'il les forcerait bien un jour à l'entendre. Il tint bientôt parole : dans le parti conservateur, il s'associa plutôt au groupe du chevaleresque Lord Stanley, le Lord Derby d'aujourd'hui, qu'à celui des amis et des élèves de Sir Robert Peel; puis quand vint la crise de l'abolition des *corn-laws* et le déchirement du parti tory, M. Disraeli rallia et vengea les conservateurs déconfits par des philippiques toutes bouillonnantes du lyrisme du sarcasme. Sans M. Disraeli et son ami le grand *sportsman*, Lord George Bentick, soutenus et excités à la Chambre des Lords par les charges à fond de Lord Derby, le parti tory fut tombé en possession. Bientôt M. Disraeli devint le leader mal soutenu des tories, qui ne le suivirent d'abord qu'avec défiance et indisciplin. Aidé cependant par ceux qu'avait gagnés la grâce de son caractère et qui s'attachaient à sa fortune, et par le libéralisme du parti whig, il fit ouvrir aux juifs l'accès du parlement. La scission de Lord Russell et de Lord Palmerston en 1852 appela fortuitement les tories au pouvoir, sous la direction de Lord Derby, M. Disraeli

étant chancelier de l'échiquier et *leader* de la Chambre des Communes. Malgré un de ses discours de quatre ou cinq heures sur le budget, qui sont le tour de force des ministres anglais, notre chancelier de l'échiquier ne put imposer les propositions à la majorité formée par la coalition des peulites et des whigs. Ce que gagna M. Disraeli à ce premier et court passage aux affaires, ce fut l'apprentissage de l'art si important du maniement de la chambre : ses adversaires whigs et radicaux, reconnaissant avec empressement l'habileté complaisante qu'il apportait dans ses relations avec les membres, l'habileté assurée avec laquelle il dirigeait l'expédition des affaires. Un second ministère, encore abrégé par une coalition des peulites, des whigs et des radicaux, qui fit échouer le premier bill de réforme présenté par M. Disraeli, accrut son autorité et sa popularité comme *leader* de la Chambre. Ce fut alors que le vieux *Parn* devint *premier* et pratiqua avec tant de succès l'art de tout endormir. La réforme parlementaire était à ce moment la chose énigmatique qui inquiétait tout le monde, quoiqu'elle eût été la promesse de plusieurs discours de la couronne et l'engagement de tous les partis. Lord Palmerston endurant, badinait avec cette question, la repoussait doucement dans l'avenir et soulageait tout le monde.

Ce fut la cause de la popularité du ministère de ce fin matois qui se donnait pour le chef du grand parti libéral, mais qui prenait principalement son point d'appui sur les Tories, lesquels se souvenaient de l'avoir possédé dans leurs rangs. La durée de ce couchant de la carrière de Lord Palmerston dut plus d'une fois impatienter et M. Bright, le promoteur inflexible de la réforme et M. Disraeli, qui se voyait affaibli dans son parti par l'éternelle popularité du premier ministre. La mort de Lord Palmerston changea tout. L'échéance de la réforme était arrivée. La Chambre des Communes se cabra une première fois sous le bill de M. Gladstone, patroné par M. Bright. Il était réservé à M. Disraeli de l'amaigrir par des avances et des caresses. Il choisit un principe simple, donné par les traditions anglaises, le principe de suffrage établi sur le domicile, le *household suffrage*, et eut l'air d'abandonner à la Chambre le soin de faire les détails de la loi. Le bill de réforme deviendrait ainsi l'œuvre de la Chambre des Communes. Dans cette vaste et longue délibération, M. Disraeli développa une ampleur imprévue de moyens, l'esprit de transaction et la fermeté persévérante, le *labour assidu* et la bonne humeur continuelle. Il se montra le *great labourer* de ce temps, comme un appelait autrefois les grands hommes d'état qui eurent le don de conduire et de personifier en eux l'assemblée populaire. Il fut maître d'une situation incomparable; même avant la démission du noble comte de Derby, il était premier ministre.

L'avènement de M. Disraeli n'est donc point une surprise, c'est l'effet de son mérite et la récompense que lui décerne loyalement la libre opinion de son pays. Aussi les arrangements de M. Disraeli pour la reconstruction de son cabinet ne pouvaient être traversés d'aucune difficulté; et l'avenir, qui est loin d'être serain, verra à la tête de l'empire britannique des ministres habiles et d'une grande force d'esprit politique.

Pendant ce temps là un spectacle non moins admirable nous est donné de l'autre côté de la Manche, par les délibérations des chambres françaises au sujet de la nouvelle loi sur la presse. M. Rouher, habilement aidé du nouveau ministre de l'intérieur, M. Pinard, a courageusement tenu tête aux efforts réunis des terribles jouteurs qui ont nom Thiers, Berryer, Favre, Olivier et autres. Quelques incidents, qui auraient pu avoir de graves conséquences, ont interrompu le cours des débats, et, un moment, on s'est attendu à une bataille rangée. Le Président par *interim*, M. Jérôme David, a dû quitter son siège après avoir cherché en vain à rétablir l'ordre. Des gants ont été jetés de gauche à droite, on a parlé de cartels et de duels; mais ces bruits et ce tumulte se sont évanouis devant l'imposante solennité de la plus haute éloquence qui ait été entendue depuis de longues années.

La loi sur la liberté de la presse, poussée par la main vigoureuse de M. Rouher, a passé sur le corps de l'opposition qui a cédé un nombre plutôt qu'un talent et à la raison. L'opposition se plaint que cette liberté tant réclamée, on la dépouille de ses chaînes, il est vrai, mais qu'on l'enferme dans des liens textiles qui, par leur nombre, créent des entraves non moins pesantes. L'idée de l'Empereur n'a pas en, selon elle, un entier développement, on est resté en deça des franchises qu'il a voulu accorder. On conçoit que les journaux partant de cette idée n'ont pas manqué de déchiqneter et de lacérer le projet de loi soumis à la discussion. L'Empereur est sauf; les dépositaires de sa confiance sont seuls responsables des restrictions apportées à ses intentions libérales.

Une chose plus importante, quoique plus éloignée, doit préoccuper la France dans ce moment, c'est la famine qui sévit si mortellement en Algérie et dans quelques autres de ses colonies. On a donné pour une des causes de ce fléau, la mauvaise administration de l'autorité coloniale. Mais, quoiqu'il en soit, il n'est pas moins vrai que les détails qui nous sont parvenus de nature à émuoir et même à glacer d'horreur les cœurs les moins sensibles. On a vu des troupes d'arabes (c'est l'expression) parcourant les campagnes, moins qu'à moitié vêtus, se nourrir de l'herbe des champs; se disputer les cadavres des animaux abandonnés à la pourriture, et même déterrer les morts pour soutenir leur vie. Dans les villes, ils s'arrachaient la nourriture jetée aux chiens, et leurs enfants mouraient de faim sous leurs yeux, malgré toute la charité et l'abnégation déployées par le clergé et quelques étrangers. La Prusse aussi a eu à souffrir de ce terrible fléau, mais bien moins cruellement que

l'Algérie. Au fait, bien peu de pays en Europe n'en ont pas senti quelques attaques, et tout porte à croire que c'était le plus fort contrepois aux goûts belliqueux et aux préparatifs de guerre. Aucune des grandes puissances n'aurait pu tenir ses innombrables troupes sur pied sans les exposer à la famine et sans ruiner le pays. C'est une vérité qui devient de plus en plus évidente, que la guerre, comme les procès ruine aussi bien le vainqueur que le vaincu. Le pillage, la dévastation des pays conquis ne sauraient plus être une compensation suffisante pour les dépenses nécessitées par l'armement et l'entretien d'une armée. Il n'y a plus de trésors qui tiennent, et ceux qu'on croit enlever au vaincu n'est assez souvent qu'une dette immense. Par la guerre, la fortune publique s'écoule dans des gouffres d'où elle remonte bien difficilement.

Quand les Etats-Unis retrouveront-ils ces immenses fortunes et cette belle opulence qu'une guerre fratricide a fait passer aux mains des étrangers? La Prusse ne se sent-elle pas saigner aujourd'hui sous la pointe de son glaive victorieux? et voyez l'Italie qui se tord dans les convulsions de l'agonie et cherche en vain à sortir du chaos de sa dette; son dernier budget accuse un déficit immense de près de trois cents millions. Les ministères ont beau se succéder, des hommes nouveaux ont beau travailler à tourner la difficulté, tous sont à bout d'expédients et la dernière heure du crédit italien va sonner bientôt.

Au milieu de cette crise financière, Rome paraît jouir en paix de ses récentes victoires et d'une heureuse médiocrité. Les zouaves pontificaux canadiens, dont nous parlions dans notre dernière revue, sont arrivés à Rome. Le Saint-Père les a accueillis avec une profonde émotion. Ils ont laissé sur leur passage la réputation de beaux et bons soldats et de la meilleure éducation. Les dernières nouvelles nous ont appris qu'ils étaient tous en bonne santé et fiers du sort qui les appelle à monter la garde aux portes mêmes du Vatican. Que l'amour de la Religion et de l'Eglise les soutienne au milieu des épreuves qui les attendent! Qu'ils nous reviennent tous un jour, couverts de lauriers, revoir leur famille et servir leur patrie. Espérons toutefois que nous ne serons pas de si tôt dans la nécessité de faire appel à leur expérience et à leur courage pour la défense du Canada. Nous jouissons d'une longue période de paix que notre Confédération ne semble que raffermir. La législature de la Province de Québec a été prorogée après une courte session qui a été, cependant, très-utile. Au nombre des *bills* qui ont reçu la sanction royale, les amis de l'éducation ont pu en remarquer avec plaisir deux qui ont rapport à l'instruction publique; nous en donnons le texte dans une autre page. Les travaux parlementaires sont repris à Ottawa; le choix de la route du chemin de fer intercolonial semble être la question qui intéresse le plus tout le monde, excepté toutefois les Néo-Écossais, qui ne veulent seulement pas accepter la Confédération comme un fait accompli.

À côté de ces grands deuil qui couvrent des nations entières, comme nous le disions tout à l'heure, on a vu se dresser des mausolées, signes de pertes moins immenses, mais qui n'ont pas causé moins de profondes douleurs. Plusieurs grands noms ont été effacés du livre de vie. C'est d'abord l'ancien roi Louis de Bavière. Il avait cessé de régner depuis plusieurs années; mais il n'en était pas moins aimé de ses anciens sujets. Roi plein de bon sens, s'il n'avait pas cherché à faire de la Bavière une grande puissance, il lui avait au moins donné parmi les gouvernements de l'Europe un rang que son petit fils, le roi actuel, n'aura peut-être pas l'énergie de conserver. Mais il s'est toujours montré plus artiste peut-être qu'homme d'état, et c'est dans l'étude des beaux-arts qu'il a passé les dernières années de sa vie. Ses faiblesses qu'on a pu lui reprocher ne feront pas oublier qu'il a fortement contribué à la renaissance du catholicisme en Allemagne et qu'il sut réunir autour de lui et protéger des hommes tels que Garres, Mehlher et Dellinger.

C'est ensuite un autre homme célèbre dont la mémoire se rapproche plus de nous, c'est le Très-Honorable Sir Edmund Walker Head qui expirait à Londres le 28 du mois dernier, à sa résidence de Eaton Square, à l'âge encore peu avancé de 65 ans. Après avoir rempli différentes fonctions secondaires comme professeur à l'Université d'Oxford comme *Poor Law Commissioner*, il fut nommé Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick en 1847, poste qu'il quitta en 1854 pour celui de Gouverneur-Général du Canada. Rappelé en Angleterre en 1861 il fut bientôt nommé commissaire du service civil. La mort le surprit dans l'exercice de ces importantes fonctions.

Comme homme de lettres il laisse plusieurs ouvrages d'un grand mérite entr'autres *The Handbook of Spanish Painting* dont toute la presse a fait de grands éloges. Nous aimons à reconnaître sa profonde intégrité comme administrateur et son désir sincère de protéger les intérêts de l'éducation.

Ici, tout près de nous, presque dans nos bras, nous avons vu mourir un jeune homme à qui sa fortune et ses talents menageaient un brillant avenir, nous voulons parler de M. de Lusignan dont nous publions ailleurs une courte biographie.

Comme nous écrivions ces lignes nous avons appris la mort de M. Louis Dagenais, Pré. supérieur du séminaire de Ste. Thérèse. M. Dagenais était né à Ste. Rose en 1821; il fit ses études au séminaire de Ste. Thérèse, dont il était un des plus anciens élèves. C'est dans cette maison que s'est écoulée la meilleure partie de sa vie. Il en fut tour à tour l'ornement par son esprit et le soutien par les talents qu'il déploya, surtout dans le poste élevé qu'il occupait depuis plusieurs années.

M. Dagenais était aussi curé de Ste. Thérèse depuis dix ans.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

— Une visite au Vésuve. — Partis de Naples vers dix heures du matin, nous eûmes quelque peine à graver le cône du Vésuve, envahi par l'éruption, et nous n'atteignîmes la source de la lave qu'au coucher du soleil.

« Pour nous récompenser de nos fatigues, nous étions devant un spectacle vraiment infernal. La lave sortait en bouillonnant d'une sorte de tunnel, et coulait comme un torrent, avec l'éclat d'un métal fondu rougi à blanc. Par moments, elle ralentissait sa course, se soulevait à plusieurs reprises comme la poitrine d'un géant essouffé, et chaque fois laissait échapper comme un gros soubir de vapeurs sulfureuses, que le vent chassait loin devant nous.

« Nous étions sur le sol de l'ancien cratère, sur lequel j'avais piétiné l'année dernière; alors il était en creux; mais, au moment de l'éruption, il s'est gonflé et s'est soulevé en dos d'âne, puis a crevé, et c'est de là que sortent les jets de fumée et de projectiles. Les projectiles, en retombant avec la cendre, ont formé un second cône, qui s'est élevé peu à peu, et qui couronne maintenant le sommet du grand cône.

« Nous étions au pied du nouveau cône, sur la partie de l'ancien cratère encore à découvert, et d'où sort le torrent de lave, qui se divise ensuite en deux ou trois bras, se réunit au pied du cône en un seul courant pour se diviser de nouveau en deux branches, qui se dirigent, l'une vers Rosina, et l'autre vers Torre del Greco.

« Au-dessus de nos têtes s'étendait un grand panache de vapeur éclairé par les reflets rouges de la lave: toutes les dix ou quinze secondes, le cratère vomissait un immense plumet noir, qui se levait comme un arbre colossal et qui retombait en cendres. C'est au milieu de ce jet noir que sautaient les pierres enflammées, qui montaient à une assez grande hauteur, et retombaient en reculant sur les flancs du petit cône; c'était, en grand, un bouquet de feu d'artifice, partant avec un vacarme proportionné à sa taille.

« Nous sommes restés là une demi-heure, jusqu'à ce que la nuit fût à peu près venue. Nous avons trempé nos batons dans la lave; ils flambaient immédiatement comme des allumettes, et le courant était si rapide qu'il entraînait la pointe du bâton, et il était impossible de résister à cette force. Il va sans dire que, bien que la main enveloppée dans des mouchoirs et la figure cachée derrière son chapeau, on ne pouvait rester que trois ou quatre secondes aussi près du feu. Nous avons fait quelques moules de pièces de monnaies dans des gouttes de la lave que le guide faisait sauter hors du courant.

« En descendant, nous nous sommes trouvés en face d'un courant qui était sorti nouvellement d'un point qui était plus élevé que nous, et descendait tranquillement du côté par lequel nous étions montés quelques moments auparavant.

« Si nous nous étions attardés un peu plus, nous aurions été entourés par la lave et enfermés dans une ile où il aurait été difficile de sortir. Nous avons donc pris sur la gauche pour passer avant l'arrivée de la lave, et nous avons gagné, à notre droite, la partie de la montagne où la cendre n'avait pas été recouverte de la lave.

« Arrivés au bas du cône, nous nous sommes trouvés dans le cratère primitif, la Somma. Nous avions devant nous d'immenses murailles de rocs à pic, aux arrêts fermes et découpés, aux contours sauvages et terribles.

« La nuit leur donnait quelque chose de plus effrayant encore. Les reflets rouges, renvoyés par la traînée de vapeurs qui suit le cours de la lave, en éclairaient les sommets. Le lendemain, nous apprimes que la coulée de la lave qui se dirigeait vers Besina s'était arrêtée, et que la coulée, qui commençait la veille à prendre le chemin de Torre del Greco, avait fait près de 2 kilomètres pendant la nuit. — Manuel général de l'Instruction Primaire.

— Sans attendre l'ouverture de son grand canal maritime à la navigation, M. Ferdinand de Lesseps a voulu assurer, dès à présent, le passage direct, d'une mer à l'autre, des marchandises et des passagers, grâce à un double service de remorqueurs et de toueurs, établi moitié sur le canal d'eau douce et moitié sur le canal maritime. Ce but a été atteint.

On ne saurait se figurer l'effet que produit ce fonctionnement d'un service de touage installé au milieu de l'ancien désert, vaincu par l'industrie moderne, et qui commence déjà à se donner des airs civilisés. Les nombreux commerçants qui se sont déjà installés à Port-Saïd et à Ismaila ne cessent de louer la régularité avec laquelle fonctionne le service de ces transports. Il paraît qu'il y a une économie de 90 0/0 à employer le canal plutôt que le chemin de fer égyptien pour faire traverser l'isthme aux marchandises. Ce que prouve en effet le tableau suivant :

TRANSIT ET TRANSPORTS DU CANAL EN 1867.

Recettes trimestrielles.

	Fr.	c.
Premier trimestre.....	255,149	67
Deuxième trimestre.....	262,754	27
Troisième trimestre.....	300,321	56

Total des recettes des neuf premiers mois de l'an-1867.....	818,225	50
Recettes du mois d'octobre 1867.....	231,996	41

Total des recettes effectuées dans les dix premiers mois de 1867..... 1,050,221 91

Il résulte de ces chiffres que le seul mouvement du mois d'octobre dernier a égalé le mouvement du premier trimestre de l'année.

— Visite de l'Empereur au laboratoire de chimie de l'Ecole Normale Supérieure et à la Sorbonne. — La journée d'avant-hier a été bonne pour la science et pour l'Ecole normale supérieure.

L'Empereur, accompagné de l'Impératrice, a visité les laboratoires de cet établissement.

Le vif intérêt que l'Empereur porte aux sciences et à leurs applications n'est un secret pour personne. Sa Majesté se souvient sur le trône des fortes études qui ont mûri dans l'exil sa haute intelligence. Parmi les premiers actes de son règne, on trouve des preuves ostensibles de sa sollicitude pour la science et pour les savants. Témoin le prix de 50,000 francs fondé, par son initiative directe, pour récompenser la plus grande découverte relative à l'électricité. Témoin aussi notre illustre physicien, M. Léon Foucault, dont l'esprit net et profond est malheureusement aux prises avec une terrible maladie. Au lendemain de l'Empire, dans tout l'éclat de ses premières découvertes, le jeune savant recevait les marques de la munificence de l'Empereur. Quelqu'un rappelait avant-hier cette circonstance lorsque l'Impératrice demanda avec une bonté touchante, des nouvelles de la santé de M. Foucault.

L'industrie française, si brillamment représentée, l'an dernier au palais du Champ-de-Mars, n'a pas oublié l'attention soutenue que l'Empereur a donnée à l'Exposition universelle. Dans une de ces nombreuses visites que Sa Majesté se plaisait à y faire, elle chargea un des membres les plus éminents de l'Académie des sciences, M. Henri Sainte-Claire Deville, d'étudier le pouvoir calorifique des huiles minérales, dont les sources, nouvellement découvertes, paraissent appelées à un grand avenir.

Les expériences de M. Henri Deville sont déjà fort avancées: l'Empereur désire en constater personnellement les principaux résultats. Elles ont été installées dans une des dépendances du laboratoire de chimie de l'Ecole Normale, de ce même laboratoire célèbre qui a vu naître les plus brillantes propriétés de l'aluminium et toutes ses applications, pour ainsi dire sous les yeux et aux frais de l'Empereur, dont on pourrait marquer ainsi la pensée inspiratrice dans un très grand nombre des découvertes scientifiques de ces quinze dernières années.

Leurs Majestés ont été reçues par le ministre de l'Instruction publique, par le directeur de l'Ecole et par M. Deville, qui a fait fonctionner, avec un entier succès, la nouvelle machine qu'il a imaginée pour résoudre, avec précision le problème qui lui avait été posé par l'Empereur.

Elles se sont rendues ensuite dans le laboratoire des recherches, où M. Henri Deville a eu le bonheur de leur présenter ses nombreux élèves, tous occupés à leurs travaux respectifs, car la visite de l'Empereur venait d'être annoncée à l'improviste.

Les recherches que M. Lamy poursuit présentement sur le thallium ont vivement intéressé Leurs Majestés.

A diverses reprises, l'Empereur et l'Impératrice ont témoigné leur satisfaction et leur désir de contribuer le plus possible aux progrès des sciences.

Ce n'étaient point de vaines paroles, car, en quittant l'Ecole normale Leurs Majestés ont été visiter un laboratoire nouvellement créé à la Sorbonne, sous l'habile direction de M. Jamin.

Une question vitale s'agitera prochainement, il faut l'espérer, devant les Chambres et l'opinion publique: celle de la nécessité de doter plus dignement les établissements d'enseignement supérieur, et de fonder des institutions capables de développer et de soutenir l'esprit d'invention dans notre pays. Le temps est venu d'affranchir les sciences, et particulièrement les sciences expérimentales, des misères qui entravent leur essor. La supériorité scientifique de la France y est engagée.

Le laboratoire de la Sorbonne, à peine installé, ne pouvait offrir à l'Empereur les prémices de nouvelles découvertes. Mais par une délicatesse qui a dû vivement toucher Leurs Majestés, les choses avaient été préparées de façon que tous les honneurs de la séance ont été pour les magnifiques expériences de M. Rhumkorff, reproduites par lui-même avec une habileté incomparable, à l'aide de sa puissante bobine d'induction magnéto-électrique. Personne n'ignore que le prix de 50,000 fr., dont je parlais tout à l'heure a été décerné à ce sagace et inventif constructeur, dont la modestie égale le mérite. Pour la première fois, M. Rhumkorff avait l'honneur d'être présenté à l'Empereur. Sa joie était grande, assurément, et je ne saurais dire pourtant lequel a dû être le plus touché, du noble ouvrier ou du prince auguste, ami et providence du peuple, saluant dans M. Rhumkorff le prolétaire qui a su conquérir un nom européen.

Je le répète donc: la journée de samedi a été bonne pour la science, pour l'Ecole normale et pour la Faculté des sciences de Paris! Tous les vrais amis des sciences verront dans la démarche de l'Empereur et de l'Impératrice un puissant encouragement pour le passé et une promesse féconde pour l'avenir.

L. PASTEUR.
Membre de l'Académie des sciences.

— Le banquet de la Saint-Charlemagne du lycée Bonaparte a dû, cette année, à la présence du Prince Impérial un intérêt et un éclat inaccoutumés. On sait que, depuis la rentrée d'octobre, Son Altesse Impériale prend part aux devoirs et compositions de la classe de septième de ce lycée, sous la direction du professeur. Sa présence au banquet était un droit acquis par deux places de premier en latin et en arithmétique.

S. Exc. M. Daruy, assisté de M. Ch. Robert, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, et du vice-recteur de l'Académie, a reçu le Prince, qui arrivait accompagné du général Frossard, son gouverneur, de MM. Bachon et de Ligniville, son écuyer et son officier d'ordonnance, et de M. Filon, son précepteur.

Le Prince a remis, de la part de l'Empereur, la croix de la Légion d'honneur à M. Romtain, professeur de cinquième, qui compte trente-quatre années de bons services. Des palmes d'officier d'académie et de l'Instruction publique ont été remises à MM. Perrens et Jubé, professeurs du lycée, et à M. Gauffrès, chef d'institution.

A dix heures, le Prince Impérial a pris place au banquet au milieu des applaudissements de ses condisciples. L'un d'eux, le Jeune Cornudet, s'est approché de la table du Prince et l'a remercié au nom des élèves.

A la fin du banquet, le ministre a porté à la santé de l'Empereur et de l'Impératrice un toast qui a été accueilli avec de vives acclamations, et le Prince, se levant, a remercié au nom de Leurs Majestés.

Le professeur a porté un toast à la santé de Son Altesse Impériale, qui a répondu par un vœu pour la prospérité du lycée.

— Le Prince en partant a laissé tout le monde ravi de son intelligence et de sa bonne grâce. — *Moniteur.*

— *Académie des Beaux-Arts.*— M. le Comte Walewski vient d'être élu membre libre de l'Académie des Beaux-Arts à Paris. On a remarqué que le fauteuil qui est échu à M. le Comte Walewski, est celui qu'a occupé avant M. Katsner, un protecteur distingué des arts, l'excellent comte de Turpin Crisès, qui fut chevalier d'honneur de l'impératrice Joséphine, et, plus tard, intendant général des beaux-arts.

Exposition du Havre.— Les préparatifs sont terminés pour l'Exposition maritime internationale qui se tiendra au Havre du 1er juin au 31 octobre de cette année. On commence à se préoccuper de l'installation des produits, divisés en cinq groupes et quarante-trois classes, et qui comprendra, outre les innombrables appareils de navigation et de pêche de tous les pays civilisés, les arts et les industries de la mer en général.

Les Beaux-Arts occupent une place importante dans cette exposition dont l'une des principales curiosités sera l'aquarium de moitié plus grand que celui de l'exposition universelle de Paris, et rappelant par sa décoration agreste la fameuse grotte basaltique de Fingal en Ecosse. Des plantes marines et des poissons de toutes les latitudes seront entretenus dans ce magnifique établissement, pendant toute la durée de l'exposition.

Incendie des ateliers Migne.— Le monde catholique connaît les immenses travaux auxquels s'est livré l'abbé Migne, qui a rendu d'immenses services en faisant revivre les œuvres des écrivains et des Pères de l'Eglise; Près de 500 volumes in 4to. publiés, attestent la grandeur de l'œuvre, à laquelle M. Migne avait consacré sa vie entière. C'est le vingt du mois de Février, pendant la nuit que le feu s'est déclaré entre les presses et la clicherie. Tous les efforts possibles furent tentés, mais le feu ne céda à l'activité des travailleurs qu'après avoir accompli son œuvre de destruction. Une partie cependant de la bibliothèque de M. Migne a pu être sauvée, ainsi que le mobilier, les tableaux d'Eglise; en un mot, les appartements servant à l'habitation sont intacts. Plusieurs centaines de mille volumes in quarto sont devenus la proie des flammes, mais la perte sérieuse et presque irréparable est celle de cet immense collection de clichés plus nombreux, paraît-il, que ceux de l'imprimerie impériale. L'évaluation du dommage est d'après les calculs de M. Migne, de plus de six millions et c'est à ce chiffre que se montent vingt assurances à différentes compagnies. Cet incendie par les grandes pertes matérielles qu'il a occasionnées est un des plus désastreux qui aient affligé Paris depuis longtemps.

— Toute une famille de paysans a trouvé ces jours derniers la mort et le tombeau sous les neiges du Saint Bernard. Seule, une jeune fille a pu être sauvée—et encore! elle a perdu la raison. On l'a retirée folle et presque morte de ce vaste lincauil qui l'avait déjà enveloppée comme un suaire.

Ce terrible accident me rappelle, dit le chroniqueur, une histoire étonnante qui me fut racontée au couvent même du Saint Bernard par un de ces bons religieux.

On nous avait offert là une hospitalité qui nous sauva la vie. La traversée avait été rude; la neige ne cessait pas de tomber. Les guides désespéraient de nous trouver un refuge, quand ils avisèrent un des poteaux qui supportent les cloches d'appel ou plutôt d'alarme. Ils se cramponnèrent à la corde, dont le son nous arriva comme une voix du ciel. Quelques minutes après nous vîmes accourir un de ces gros chiens dressés pour venir au secours des malheureux voyageurs surpris par la tourmente. Il arriva droit à nous. En le suivant, nous rencontrâmes deux moines qui avaient été devancés en vitesse par l'intelligent animal. Nous entrâmes au couvent; un bon feu nous ranima.

Naturellement la conversation roula sur les accidents assez fréquents qui attristent ces hauteurs aux neiges perpétuelles.

Le chien qui était venu à nous si à propos s'était couché aux pieds du plus jeune des deux frères, et avait allongé ses pattes et son museau devant le foyer.

— Il devrait s'appeler *Sauveur* ou *Salvator*, dis-je au moine. Jamais nom ne serait mieux porté.

— Oui, il n'est pas seul, et le même nom ne pourrait être donné à tous nos chiens. Il y en a cependant un qu'on nomme ainsi, bien qu'on l'appelle ordinairement *Niger*.

— Ah! et quel fut la raison de ce changement de nom.

— La voici:

Et le jeune moine, après s'être recueilli un instant, nous dit d'une voix douce et grave:

— Il y a de cela une trentaine d'années, une pauvre famille traversait les défilés du Mont Saint Bernard; elle était allée à la rencontre de son chef, un soldat italien qui venait d'obtenir son congé. La famille habitait au-delà des frontières italiennes. Cet empressement à embrasser plutôt celui dont elle avait été séparée pendant six ans devait lui être fatal.

Elle traversa le Saint Bernard, et après quelques jours de repos dans la vallée, se remit bravement en chemin pour le traverser, cette fois en compagnie du soldat libéré.

La neige tombait.

Mais la famille était confiante: la joie de se voir réunie lui donnait des forces.

Le père ouvrait la marche, un paquet passé à son sabre, qu'il portait sur l'épaule; une petite fille de huit ans était tout à tout menée par lui ou par la mère encore jeune.

Un enfant de sept ans suivait.

La neige tombait toujours.

Les voyageurs s'encourageaient mutuellement, lorsque soudain ils entendirent un craquement effroyable; une masse immense de neige se détacha d'un rocher et précipita non loin cette mère infortunée.

Elle fut éblouie et terrifiée.

Quand elle rouvrit les yeux, le mari avait disparu.

Je vous laisse imaginer les cris de la pauvre femme.

Elle serra sa petite fille, bleu de froid, entre ses bras, et adressa au ciel un regard déchirant.

Et l'abaissant elle vit non loin d'elle un poteau avec une cloche.

Elle engagea son fils à tâcher d'y arriver pour sonner.

L'enfant fit quelques pas glissa, et la neige le recouvrit.

Alors la pauvre mère se traîna presque à genoux jusqu'au poteau, saisit la corde de ses doigts engourdis, mais la corde se rompit en sa main!...

Un artiste a fait un tableau sur ce triste sujet. La gravure l'a popularisé.—Heureusement la corde en se cassant fit remuer la cloche, qui rendit un faible tintement.

Niger l'entendit et s'élança hors du couvent.

Il put sauver le petit garçon. Quant aux autres membres de cette malheureuse famille, ils étaient déjà ensevelis dans la neige.

Le père avait dû mourir suffoqué; la mère, elle, ce fut la douleur plutôt que la neige qui la tua.

Et le moine essaya une arme du dos de sa main.

— Elle est en effet bien triste, cette histoire, fines-nous, mais comment avez-vous pu deviner ce qui précéda et accompagna la catastrophe!

— Cet enfant, dit le moine, c'était moi. J'entraînai au couvent avec *Niger* que j'appelai depuis lors *Salvator*. Je n'en suis plus sorti. J'avais tout perdu, il ne me restait que ceux qui m'avaient recueilli et le ciel!

— *Œuvres de Don Foucault.*— L'Empereur vient de décider que la publication et l'achèvement des œuvres de M. Léon Foucault, dont la science déplore la perte, aura lieu aux frais de sa cassette impériale. Une somme annuelle de 10 000 fr. sera consacrée à cet emploi, notamment à la continuation des expériences et à la construction des appareils projetés par M. Foucault. Par cette patriotique initiative, l'Empereur veut conserver au pays, après la mort de ce savant, le fruit des grands travaux commencés par lui. Par ordre de l'Empereur, le ministre de l'Instruction publique a délégué l'accomplissement de cette tâche à une commission composée de la manière suivante:

M. Rolland, directeur général des manufactures de l'État;

M. Wolf, astronome de l'Observatoire impérial;

M. Lissajous, professeur au lycée impérial Saint-Louis;

M. Regnaud, professeur à la Faculté de médecine de Paris;

M. le docteur A. Martin.

ANNONCE.

DEMANDE DE SITUATION.

Un instituteur de 30 ans d'expérience, résidant maintenant dans le Haut-Canada, mais qui a enseigné l'anglais et le français pendant 7 ans dans le Bas-Canada, désire retourner dans cette dernière province, s'il y trouvait une situation convenable. Il est porteur d'un diplôme l'autorisant à enseigner l'anglais et le français; il peut fournir d'excellentes recommandations. S'adresser au Ministère de l'Instruction Publique, Québec, Province de Québec.

IMPRIMERIE DEUSÈBE SÉNÉCAL, MONTRÉAL.